



RECONVERSION DE LA TOURBIÈRE DE SÈVES

COMITÉ OPÉRATIONNEL (COMOP) n°1 27 SEPTEMBRE 2022 à MONTSENELLE

Compte-rendu

Secrétaire de séance : Julie-Anne **JORANT**, chargée de projet

Le Comité opérationnel (COMOP) s'est réuni le 27 septembre 2022 à la salle des fêtes de Prétôt-Sainte-Suzanne Montsenelle, sous la présidence de Françoise **LEROSSIGNOL** et en la présence de Mme Françoise **PLOUVIER-DIAZ**, Sous-Préfète de Coutances.

L'ordre du jour était le suivant :

- Éléments de contexte,
- État d'avancement de l'étude agricole,
- Présentation de la « feuille de route » pour le projet de reconversion,
- Échanges.

La feuille de présence est annexée à ce compte-rendu.

Introduction

La Présidente remercie M. le Maire de Montsenelle pour son accueil, ainsi que l'assistance venue en nombre pour assister à cette première réunion et exprime sa grande satisfaction de voir démarrer le processus de concertation sur le devenir de la tourbière post-exploitation.

La Sous-Préfète rappelle que suite à la réunion organisée le 14 mars 2022 pour la présentation du protocole d'accord relatif à la reconversion de la tourbière de Baupte, M. le Préfet de la Manche l'a déléguée pour assister aux réunions de comité opérationnel. Elle rappelle qu'en préparation de l'arrêt prévu de l'exploitation le 29/12/2026, ce projet de reconversion est conduit dans le souci de l'intérêt général des agriculteurs, des collectivités et de tous les usagers de la ressource en eau. Le protocole a déjà fait l'objet d'amendements relatifs à la composition des organes de gouvernance suite à différentes demandes. Le travail doit désormais avancer sur de bonnes bases, alors que l'état de sécheresse encore en cours dans le département nous rappelle l'urgence climatique. Par ailleurs, il est nécessaire de tirer le meilleur parti des financements de courte durée actuellement mis à disposition par l'État, permettant l'animation de ce projet.

La Sous-Préfète salue la mobilisation importante pour cette réunion bien que le processus de signature du protocole d'accord soit suspendu suite à une demande de plusieurs collectivités d'un ajout, dans le paragraphe 2.2 « Œuvrer à un projet de reconversion », de la mention « *Ce projet devra bénéficier prioritairement aux intérêts des communes concernées par l'arrêt des activités industrielles et de ses conséquences* ». La Sous-Préfète comprend que cette mention soit importante pour les élus, elle ne reflète cependant pas l'intérêt général qui réunit toutes les parties-prenantes autour de ce projet. Les collectivités sont une composante importante, mais non la seule.

Henri **LEMOIGNE** confirme cette bonne volonté mais souligne que la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche qu'il préside tient à être solidaire vis à vis des communes et que la non prise en compte des observations formulées pourrait l'amener à ne plus participer.



Éléments de contexte

Nicolas **FILLOL**, responsable du pôle biodiversité et ressource en eau au PNR, présente les enjeux de la préservation de la tourbière de Sèves au regard du changement climatique, les différentes études menées depuis 1997, ainsi que la richesse écologique de ce site d'intérêt national (présentation en annexe).

La détection récente sur plusieurs 10^{aines} de m² de Jussie, plante exotique envahissante, est préoccupante en raison de la concurrence qu'elle exerce sur les plantes indigènes mais aussi vis à vis des activités agricoles puisqu'elle n'est pas fourragère. Cette espèce s'implante sur les berges et à la surface du plan d'eau. Elle pourrait également représenter une contrainte quant à l'évolution du site et les projets qui pourraient être envisagés. En effet, la moindre bouture peut donner naissance à une souche. Aucun foyer n'est connu actuellement aux abords directs (un foyer présent dans la vallée de la Vire). Sa dissémination peut être liée aux activités humaines (engins, chaussures) ou au déplacement des animaux. Un plan d'éradication est en cours avec l'exploitant.

Nicolas **FILLOL** précise que le plan d'eau issu de l'exploitation de la tourbe n'était déjà pas dans un état écologique satisfaisant avant l'arrivée de cette espèce. Des analyses et inventaires ont révélé l'existence de nombreux déséquilibres : absence d'herbiers aquatiques, eaux faisant l'objet d'un battillage important et explosions de cyanobactéries potentiellement toxiques l'été.

David **GUERIN** souligne l'importance d'une intervention rapide sur la Jussie. Il informe également de cas de botulisme avérés sur des canards Milouin et Colvert sur la tourbière en 2020 et 2021, liés à une autre bactérie, non transmissible à l'homme.

État d'avancement de l'étude agricole

Le PNR a engagé une étude en mai 2022, afin d'accompagner les agriculteurs et les autres usagers concernés pour s'adapter aux évolutions du marais, en conduisant un projet agricole visant à conserver et valoriser une agriculture d'élevage extensif favorable à la conservation du site.

Anita **DURAND**, responsable marketing et commercial à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, présente la première phase de cette étude (présentation en annexe), soit l'élaboration de diagnostics individuels afin de mesurer les enjeux pour chaque exploitation de la remontée des eaux et leur hiérarchisation selon le niveau d'incidence.

La première étude menée en 2010 portait sur 929 ha subdivisés en deux secteurs :

- zone 1 (312 ha) : à savoir les surfaces de marais dans l'emprise du futur plan d'eau et abords proches, soit les parcelles entières sous la cote 2,25 m. NGF (Nivellement Général de la France). Ces parcelles devraient perdre leur usage agricole soit parce qu'elles seront incluses dans le futur plan d'eau < 1,75 m NGF, soit parce qu'elles seront très humides, leur sol étant très proche du niveau supérieur des nappes d'eau souterraines (moins de 50 cm), entre 1,75 m et 2,25 m NGF.

- zone 2 (617 ha) : à savoir les surfaces de marais impactées par un temps de submersion plus important. En l'absence de données hydrauliques sur la hauteur, la durée et la récurrence des futures crues, ce périmètre avait été déterminé à l'aide des photographies aériennes (orthophoto IGN 2007), en fonction de la topographie examinée de visu sur le terrain, du zonage Natura 2000 "marais du Cotentin" et aux dires des agriculteurs.

Cette nouvelle étude porte sur une surface de près de 2 100 ha, la cote maximale prise en compte ayant été définie à 5 m. soit la limite naturelle actuelle du bas-pays. Dans ce périmètre, 1 347 ha seront potentiellement impactés : 332 ha en zone 1 et 1 015 ha en zone 2. Ainsi les communes de Méautis et Terre-et-Marais (Sainteny) se retrouvent comprises désormais la zone d'étude en complément des communes de Gorges, Le Plessis-Lastelle, Montsenelle (Saint-Jores), Baupré et Auvers.

57 exploitations sont concernées sur cette zone d'étude (5 exploitations n'utilisent que les marais collectifs, non comptabilisées dans le tableau suivant). 88 % de la surface du marais est gérée par pâturage extensif.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSON UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

	Secteur 1	Secteur 1 et 2	Secteur 2
Nombre d'exploitations	2	14	36
SAU impactée (ha)	60	587	565
Transmissions à court terme	1 (80 ha, sans repreneur)	2 (1 reprise certaine, l'autre en discussion)	-

Il ressort des enquêtes auprès des agriculteurs que :

- beaucoup d'exploitations sont récentes, avec une moyenne d'âge des exploitants inférieure à celle du Département,
- la pression foncière agricole reste forte sur ce secteur de marais,
- les agriculteurs sont très attachés à leur territoire, particulièrement sur la commune de Gorges et attendent que des décisions soient prises,
- ils considèrent que les surfaces impactées sont plus importantes que ce que révèle l'analyse cartographique selon la topographie. Ceci pourrait s'expliquer par un affaissement continu des terrains depuis 2010 lié aux pompages et à l'exploitation de la tourbe (l'analyse topographique a été conduite sur des données relevées lors de la campagne LIDAR 2011-2012) et par la poursuite de la minéralisation de la tourbe la rendant plus imperméable. Par ailleurs, ces enquêtes ont été menées après une année très pluvieuse qui a pu marquer les esprits.

Vulnérabilité	Part de la SAU impactée (en%)	Nombre d'exploitations	Surface impactée (en ha)
Exploitations peu impactées, pouvant perdurer sans évolution majeure	0 à 26,80	13	Zone 1 : 87,55 Zone 2 : 76,2
Exploitations moyennement impactées, nécessitant une adaptation	0 à 34,81	14	Zone 1 : 215,65 Zone 2 : 98,15
Exploitations très impactées, accompagnement externe nécessaire	14,47 à 72,92	10	Zone 1 : 335,7 Zone 2 : 113,5

Les recettes locatives agricoles sur les secteurs 1 et 2 ont été estimées.

Propriétaire	Surface de marais collectif (en ha)	Surface de marais individuels (en ha)	Recettes locatives agricoles 2021
Montsenelle	45	0	5 981 €
Syndicat du Marais Bauplois	112	0	19 229 €
Gorges		460 (dont 428 ha impactés selon la topographie)	34 000 €
Plessis-Lastelle		150 ha (dont 101 ha impactés selon la topographie)	4 412 €
Auvers		261 (= surface impactée)	14 079 €
Total	157	871	77 701 €

Les recettes provenant d'autres activités par communes sont les suivantes :

Propriétaire	Location à La Florentaise	Remboursement de la taxe foncière par La Florentaise	Vente de litière	Vente de cartes de chasse et de pêche	Total
Syndicat du Marais	16 060 €	6 236,35 €	280 €	1 265 €	23 841,35 €



Propriétaire	Location à La Florentaise	Remboursement de la taxe foncière par La Florentaise	Vente de litière	Vente de cartes de chasse et de pêche	Total
Bauptois					
Montsenelle	1 712,81 €	924 €	0	0	2 636,81€
Gorges	26 000 €	0	0	0	26 000 €
Total	43 773 €	7 160,35 €	280 €	1 265 €	52 478,16 €

Le **PNR** précise que les conditions d'exploitation des marais ont déjà changé et que les agriculteurs connaissent actuellement des difficultés pour exploiter et entretenir les cours d'eau.

La **DDTM** s'interroge sur l'hivernage des troupeaux sur le site, qui n'est pas une pratique traditionnelle dans les marais et ne s'exerce que sur la tourbière de Sèves, probablement jusqu'ici à la faveur des pompages.

Elle souligne que des actions sur le court terme doivent être entreprises et étudier les possibilités de mobilités des agriculteurs au cas par cas. Le renouvellement parmi les exploitants semble important depuis 2010 et devra être détaillé.

La **SAFER** indique que le cadre d'actions se situe à 2 niveaux :

- l'adaptation des pratiques voire des systèmes d'exploitation à un environnement qui change, avec un accompagnement,

- la recherche d'exploitants « candidats au départ » avec compensation des terrains qui ne seront plus exploitables, sachant que cette compensation n'est pas envisageable avec la seule réserve foncière locale.

Les candidats aux départs vont eux-même libérer du foncier qui pourrait permettre dans une certaine mesure faciliter l'adaptation des autres. L'acteur de la mise en œuvre de ces opérations devra faire preuve de loyauté dans l'évaluation de la valeur du foncier et du bâti, car les exploitants faisant le choix de se délocaliser devront investir ailleurs. L'acquéreur des fonds perdus (terrains et bâtiments) devra être clairement défini.

La **SAFER** peut entamer des démarches pour préempter des terrains à proximité qui serviront de réserve foncière pour la compensation. Il faudra rapidement lever des fonds.

Le **PNR** indique que des contacts techniques auprès de la **SAFER** et du Conservatoire du Littoral ont déjà été pris pour étudier les options permettant de traiter de la question foncière.

La **Chambre d'Agriculture de la Manche** indique que des agriculteurs espèrent encore que les pompages vont continuer. Une confirmation politique du lancement de la démarche est nécessaire. La Sous-Préfète approuve cette approche.

Les communautés de communes et la Chambre d'Agriculture de la Manche soulignent que l'État doit jouer son rôle en matière de mobilisation de moyens, directement mais aussi en appuyant la levée collective de fonds.

La **Communauté de communes Baie du Cotentin** exprime ses craintes de voir certaines communes se vider : les jeunes qui se sont installés participent à la vie locale dans la vie associative, la consommation dans les commerces, les écoles. Les bénéfices de leur présence ne se mesure pas financièrement

Le sujet de la nuisance liée à la concentration d'étourneaux sur le site est évoqué. La **DDTM** indique que ce problème n'est pas récent. On comptait dans la Manche 2 millions d'étourneaux dans les années 80, la population est estimée à 400 000 aujourd'hui. Leur comportement alimentaire a évolué et ils se nourrissent désormais sur les exploitations. La proposition de constituer un groupe de travail sur le sujet, déjà formulée par la **DDTM** sans rencontrer de succès, reste ouverte.

Présentation de la feuille de route pour le projet de reconversion

La proposition de constituer 3 groupes de travail, usages - scientifique et mise en valeur, est validée par les membres du comité. Ces groupes seront largement ouverts et pourront accueillir des experts extérieurs autant que de besoin.

Il sera demandé aux membres du comité opérationnel de se positionner selon leurs souhaits pour participer à ces groupes.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSON UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Par ailleurs, un voyage d'étude sera proposé pour visiter une tourbière exploitée déjà requalifiée ou en cours de processus.

Les prochains rendez-vous (les dates précises seront fixées prochainement) :

- dernier semestre 2022 : réunion du GT agriculture et scientifique,
- janvier 2023 : seconde réunion du COMOP
- avril 2023 : visite du site avec les membres du COMOP

Il est convenu de tenir les administrés des communes concernées informés via des parutions régulières identiques dans les bulletins municipaux, des réunions publiques et l'information régulière des élus en conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance en remerciant les participants.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITE OPÉRATIONNEL TOURBIÈRE DE SÈVES
Réunion du 27 SEPTEMBRE 2022
À la salle des fêtes de Prétôt-Sainte-Suzanne – 50250 MONTSENELLE

Fiche de présence

Présents pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

- Françoise LEROSIGNOL, Présidente
- Denis LETAN, Directeur
- Emmanuelle BOUILLON, conservatrice de la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie
- Julie-Anne JORANT, chargée de mission du projet de reconversion de la tourbière de Sèves

Nom	Organisme	Signature
AUDRIC Bernard	Syndicat d'Eau de la Manche	
BOUCHEZ Stéphane	SAFER de Basse-Normandie	
BOUVET Jacky	SYNDICAT D'EAU DE LA MANCHE	
CATTIAUX Olivier	DDTM de la Manche	
CAVALLERA-LEVI Martine	DDTM Manche	
CERVANTES David	MAIRIE DE GORGES	
COLLIN Jean-François	Chambre d'Agriculture de la Manche	Excusé
COLOMBEL Jean-Claude	Communauté de Communes Baie du Cotentin	
DEBOUT Gérard	GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND	
FEREY Pascal	Chambre d'Agriculture de la Manche	Excusé



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

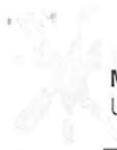


MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Nom	Organisme	Signature
GAUDRON Audrey	Directrice de cabinet – Conseil départemental de la Manche	Excusé
GENET Ludovic	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE Directeur territorial et maritime des bocages normands	Excuse
GUERIN David	FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA MANCHE	
GUILLARD Daniel	MAIRIE DU PLESSIS-LASTELLE	
HYEST Emmanuel	SAFER	
LACOSTE Jean-Philippe	CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR LA NORMANDIE Délégué de rivages Normandie	Excusé
LE GRAND Isabelle	Agence de l'Eau Seine-Normandie	
LEBARBIER Noël	SYNDICAT DU MARAIS DU BAUPTOIS	
LECOUSTEY Dominique	Communauté de Communes Baie du Cotentin	Excusé
LECOUSTEY Marc	Chambre d'Agriculture de la Manche	
LEMOIGNE Henri	Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche	
Martin ^{Nicolas} SUGY Benjamin	Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche	
MORIN Jean Benoît Fidelin	Conseil Départemental de la Manche	Excusé
PLOUVIEZ-DIAZ Françoise	SOUS-PRÉFECTURE DE COUTANCES	
POISSON Yves	MAIRIE D'AUVERS	



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Nom	Organisme	Signature
POULAIN Jean-Marie	ASA DE LA DOUVE	
RENAUD Thierry	MAIRIE DE MONTSENELLE	
RUNGETTE Denis DUMÉIGE Bruno	DREAL Normandie Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels	
SUGY Benjamin	Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche	
THOMAS Daniel	MAIRIE DE BAUPTÉ	
VATTIER Laurent	DDTM de la Manche	
ZAMBETTAKIS Catherine	CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE BREST Antenne Normandie	
BOUVET Jacky	Président SDEAN 50	
GRAWITZ Xavier	Vice Président SDEAN 50	
LAVNEY Jean-Luc	Président Syndicat Isthme du Cotentin	
LAMARE Claire	Chambre d'Agriculture	
CHEVALIER Bruno	Groupe d'Initiative Normandie	
Le Gall Odia	CCBIC - Savoie environnement	
PARROT Benoit	SAFER	

MIRIAM CHASSEZ
HARD RICHOUET
FEUILLAT GREGOIRE

SNF20
SDEAN 50
FDC50

www.parc-cotentin-bessin.fr - 02 33 71 61 90





Baillon E. emmanuelle

Expert hydrogéologie 



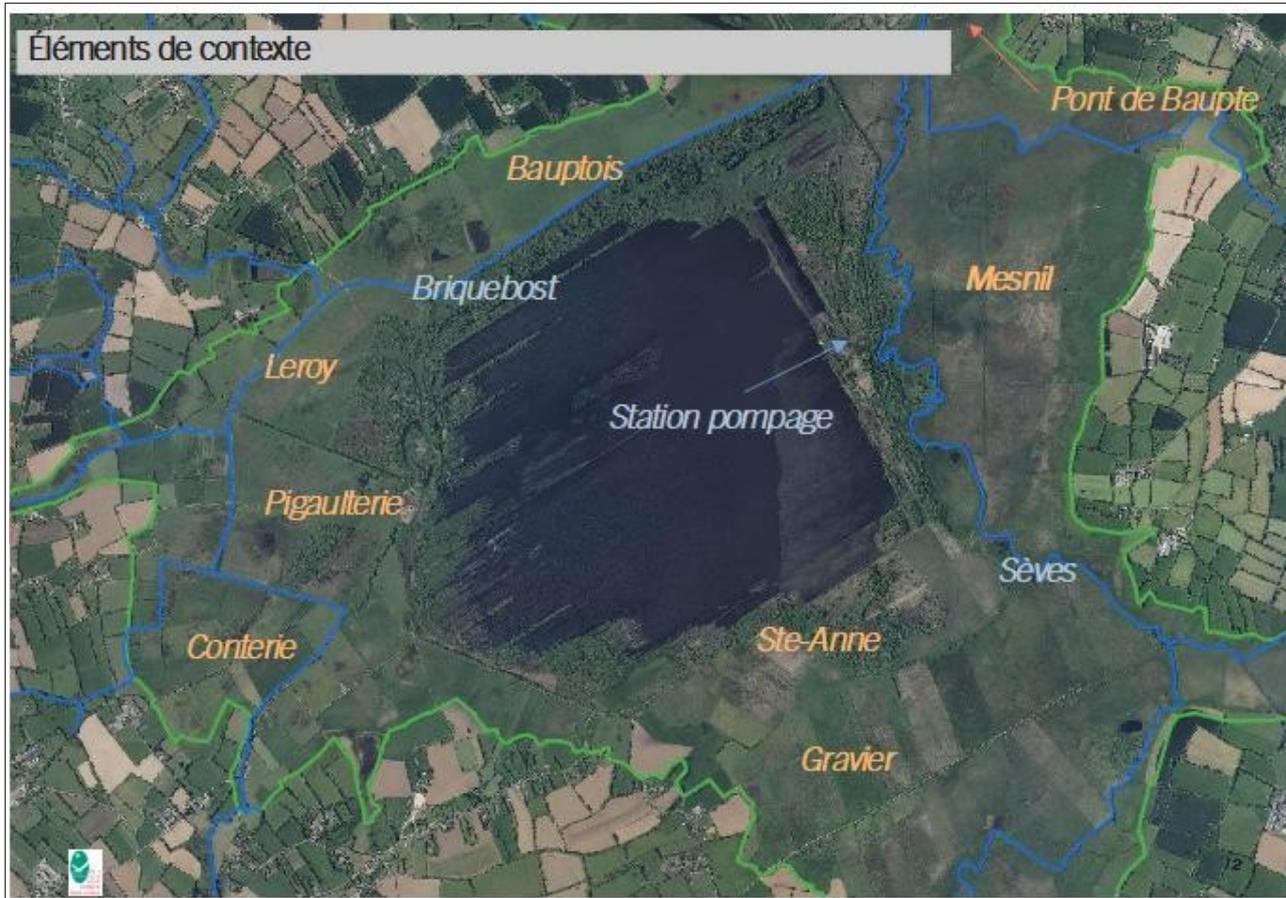
Reconversion de la Tourbière de Sèves

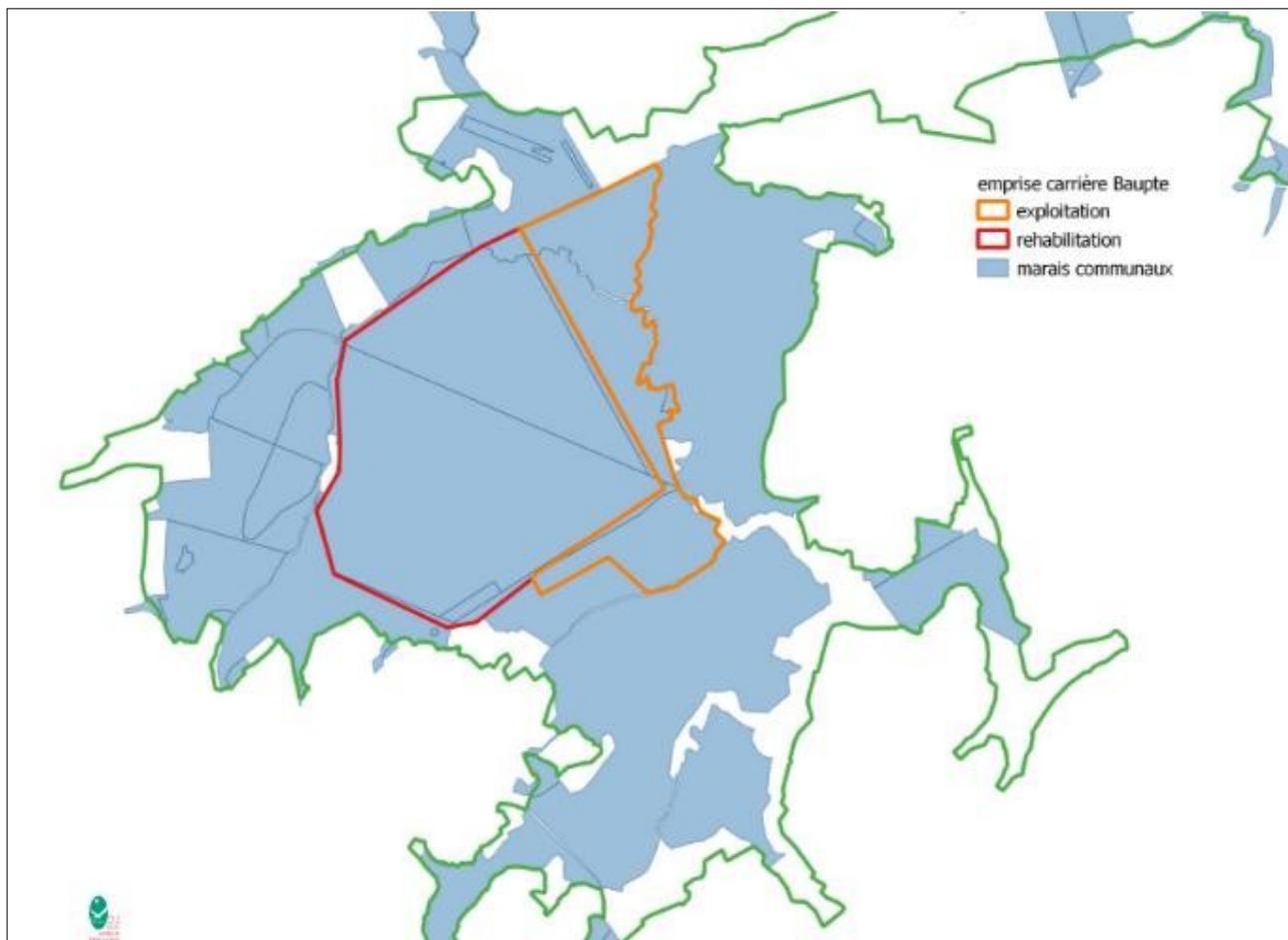
Comité opérationnel

27 septembre 2022 à Montsenelle



Éléments de contexte





Éléments de contexte

- 1946 : 1^{ère} autorisation d'exploiter (360 ha)
- 1974 : prolongation de 30 ans
- 1991-95 : projet d'extension au Mauloir, Ste-Anne et Mesnil avec détournement Sèves ; autorisé puis abandonné
- 1995 : rupture de digue et déviation du Briquebost
- 2006 : autorisation actuelle 183 ha
- 2026 : fin de l'autorisation actuelle





MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

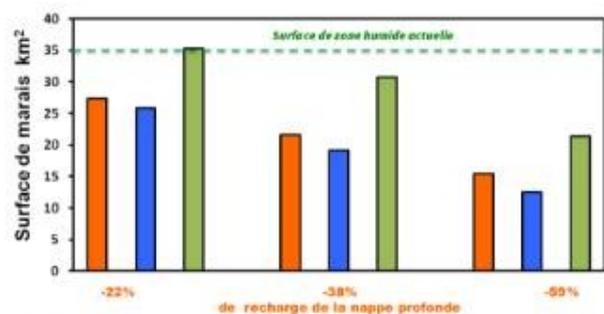
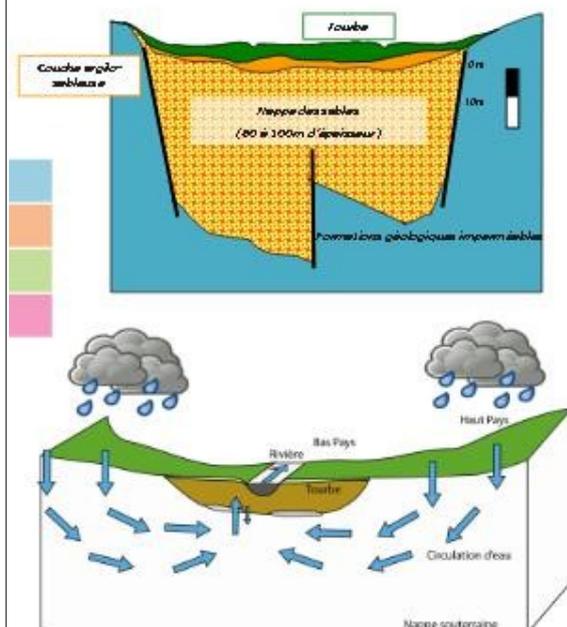
1997-2000 : Programme recréer la nature – Université de Rennes

- Présence d'une dynamique végétale = bonne potentialité de turfigenèse dans les zones amphibies.
- Émission de méthane = conforme à la littérature , plus importante dans zones en eau, mais bilan carbone est positif dans la végétation à massette.
- Émission de CO₂ = dégagement important en zone non saturée. Azote et phosphore accélèrent le processus



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

2008 - 2012 : Thèses Relation eaux souterraines - zone humide - Université de Rennes



- Le réchauffement climatique induit une diminution de l'alimentation de la nappe profonde
- + le pompage est augmenté de 50 % dans le bassin versant de Sainteny en plus du réchauffement climatique
- + le niveau d'eau dans la tourbière de Baupré revient à son origine (1950)



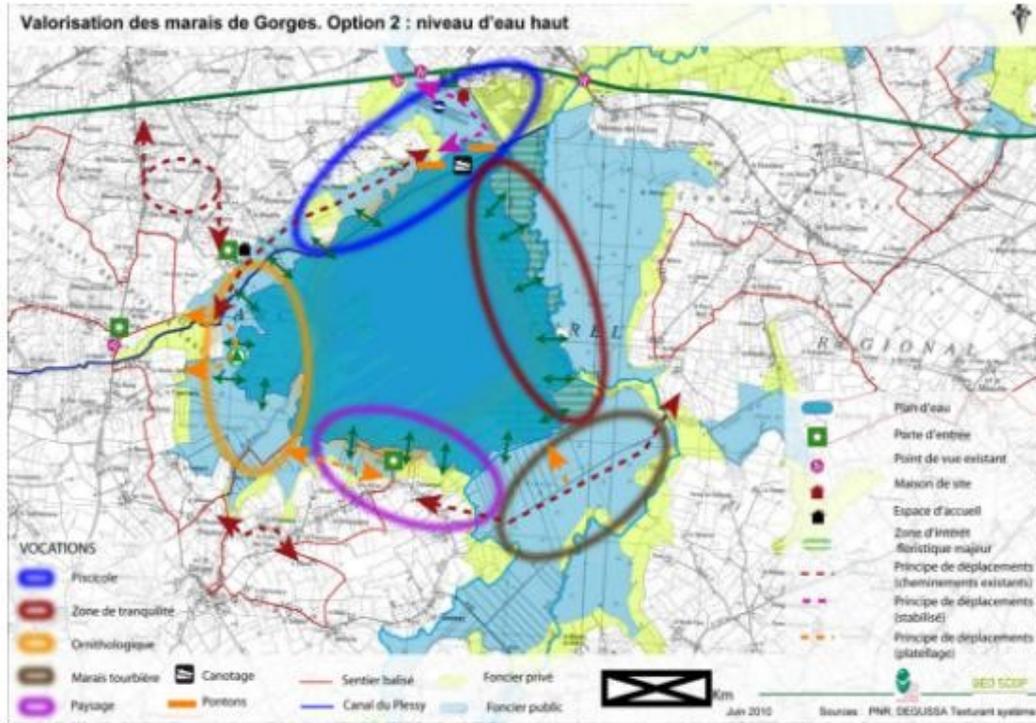


MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

2010 : Etude valorisation touristique - PNR - Geoscop



D

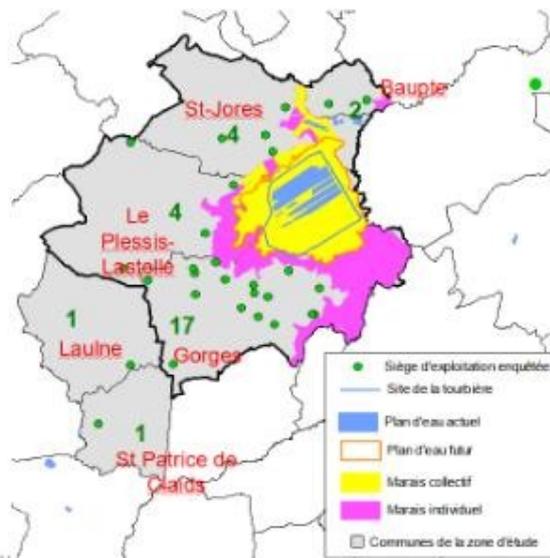


MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

2010 : Étude agricole - PNR - Chambre d'Agriculture 50 (pour mémoire)

Méthodologie

Enquête directe auprès de 29 exploitations



U



2011 : Évaluation volumes de pompage DREAL-BRGM

Question : L'évaluation des volumes qui seraient à pomper pour maintenir un plan d'eau dans le périmètre de la tourbière (hors période hivernale) : 0,5mNGF

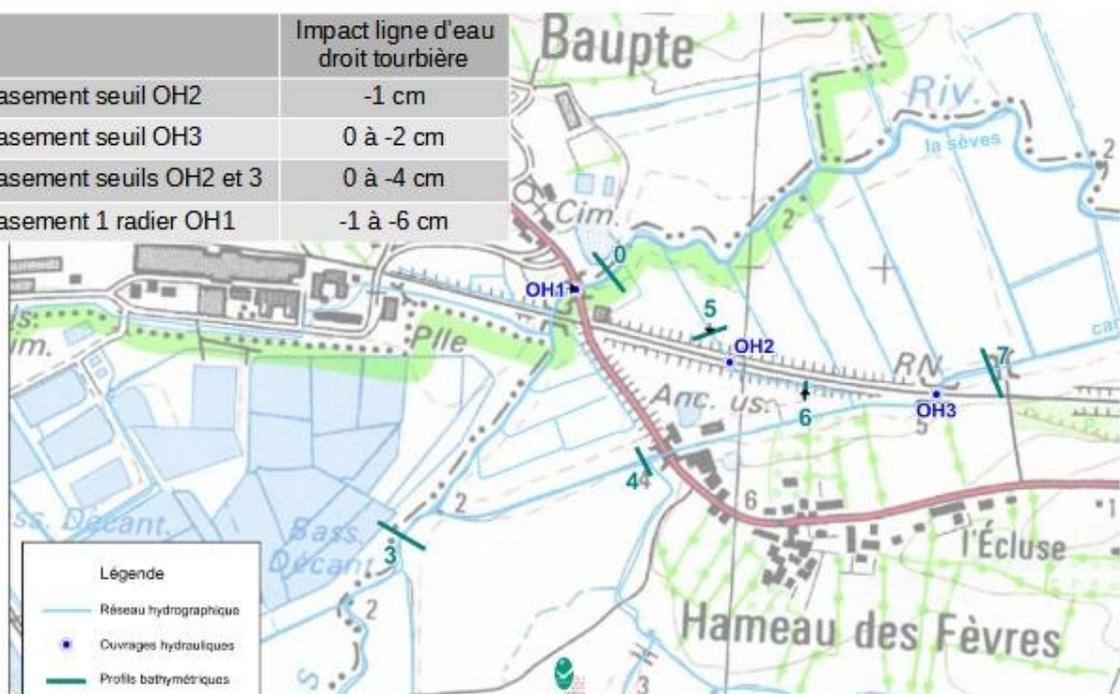
« Faute de données, ces calculs très approximatifs ne tiennent pas compte de tous les paramètres entrant en jeu dans l'alimentation de la tourbière et ne donnent donc qu'un ordre de grandeur sous-estimé des volumes à pomper au début du printemps. Un volume minimal de l'ordre de 12 millions de m³ paraît plausible.

...pour le maintien du niveau de gestion d'étiage en été et en automne. ..., un maximum de 5 millions de m³ supplémentaires peut être envisagé. »



2014 : Étude hydraulique PNR - EGIS

	Impact ligne d'eau droit tourbière
Arasement seuil OH2	-1 cm
Arasement seuil OH3	0 à -2 cm
Arasement seuils OH2 et 3	0 à -4 cm
Arasement 1 radier OH1	-1 à -6 cm





MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

2012 : Stratégie de Création d'Aires Protégées

Inventaire des projets potentiellement éligibles à la SCAP

► inscription de la tourbière de Baupte et marais périphériques

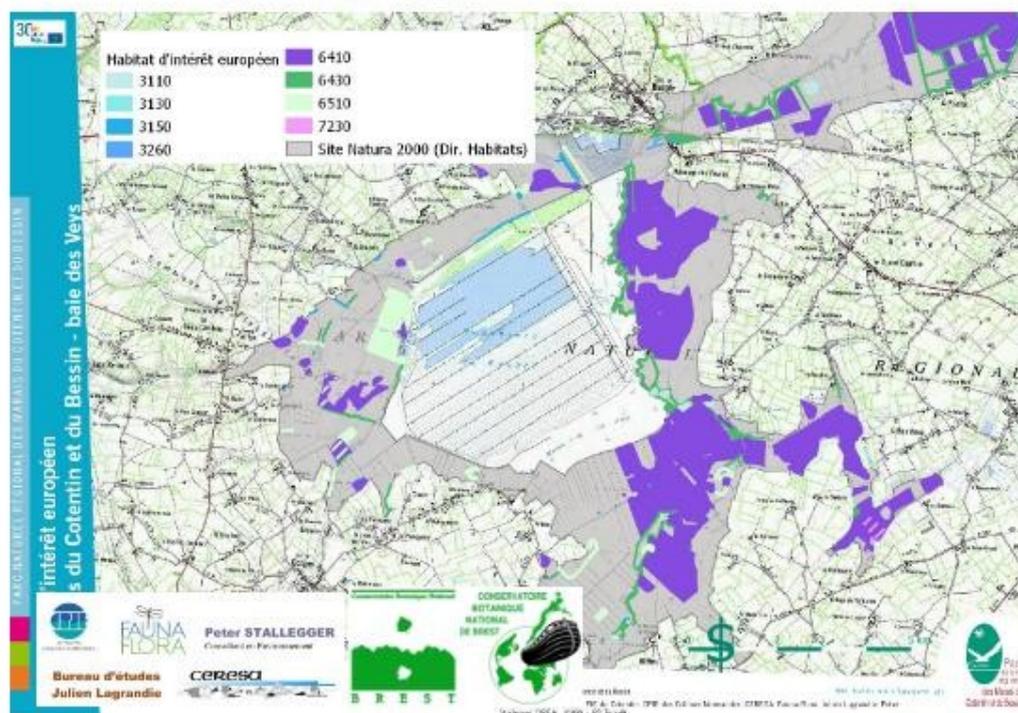


4



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ultra-synthèse des connaissances naturalistes



5



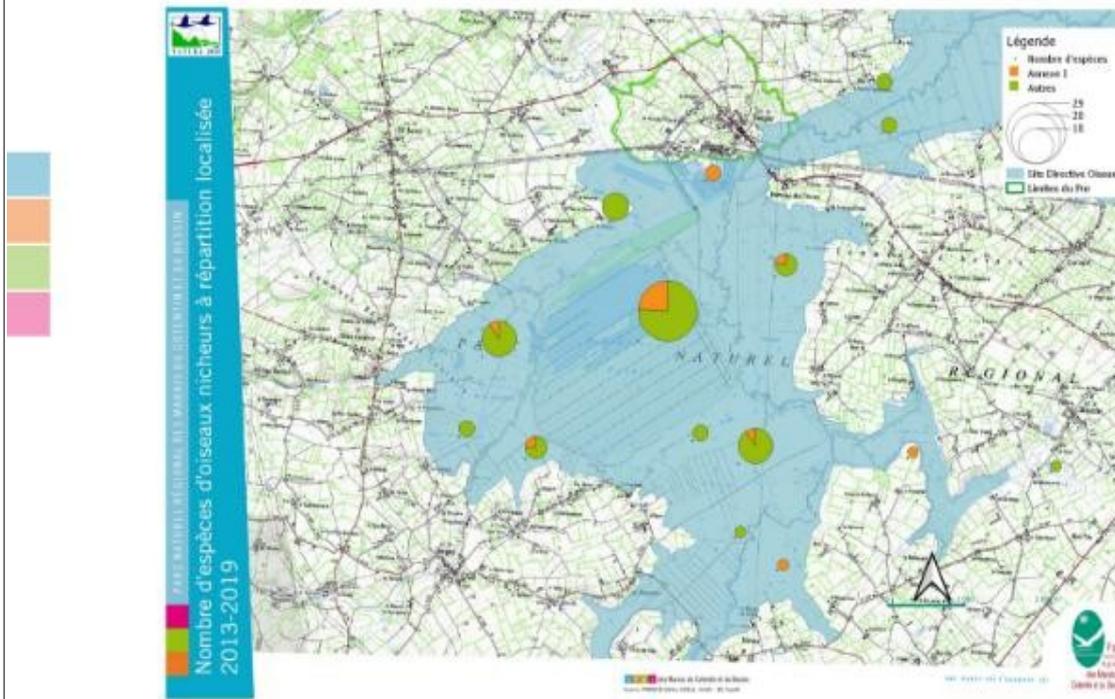


MARais DU COTENTIN ET DU BESSON UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



MARais DU COTENTIN ET DU BESSON
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ultra-synthèse des connaissances naturalistes

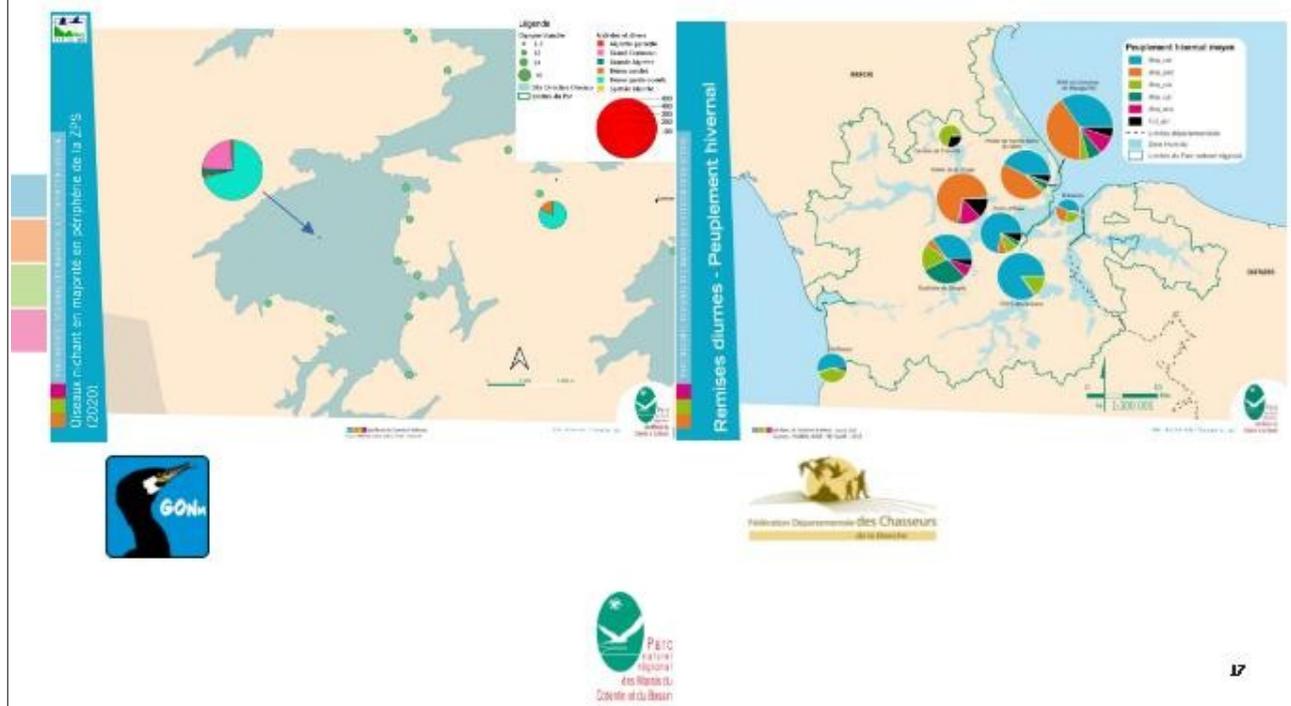


16



MARais DU COTENTIN ET DU BESSON
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ultra-synthèse des connaissances naturalistes



17



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ultra-synthèse des connaissances naturalistes

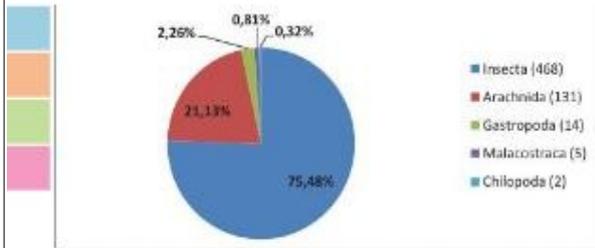


Figure 54 : répartition des taxons au sein des différentes classes taxonomiques

620 taxons identifiés

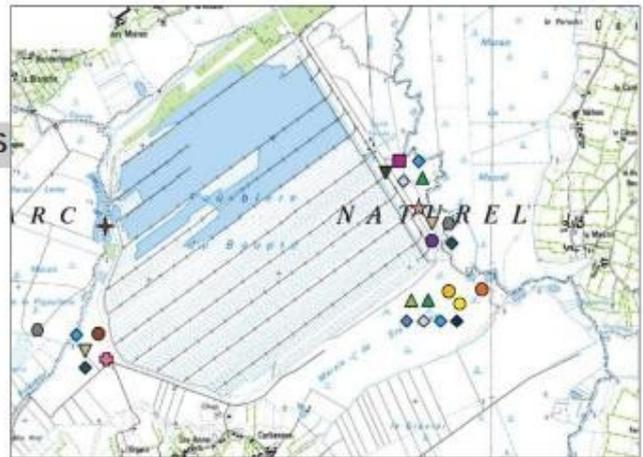


Figure 53 : localisation des secteurs d'observation des espèces remarquables

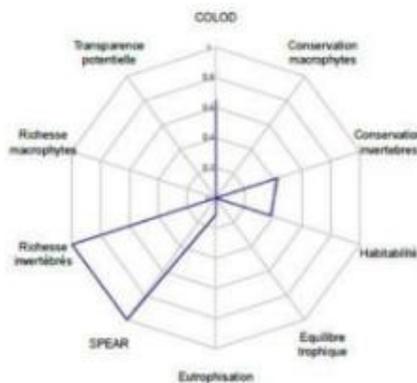
Araignées	Orthoptères
★ <i>Tetragnema striata</i> L. Koch, 1852	▲ <i>Omocestus viridulus</i> (Linnaeus, 1758)
Odonates	▲ <i>Tetrix ceperei</i> Bolivar, 1887
● <i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Carabiques
Punaises	◆ <i>Agathidium piceum</i> (Linnaeus, 1758)
■ <i>Epyrauxis amena</i> (Scopoli, 1763)	◆ <i>Amblysternus niger</i> (Heer, 1841)
Lépidoptères	◆ <i>Blechnus multipunctata</i> (Linnaeus, 1758)
● <i>Antitype cili</i> (Linnaeus, 1758)	◆ <i>Dicranotrichus placidus</i> (Gyllenhal, 1827)
● <i>Euclyptus mi</i> (Clerck, 1753)	◆ <i>Elaphrus uliginosus</i> Fabricius, 1792
● <i>Mortello fusca</i> (Haworth, 1811)	Coléoptères aquatiques
● <i>Heteropterus morpheus</i> (Falis, 1771)	▼ <i>Cerconyx marinus</i> Thomson, 1853
● <i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	▼ <i>Gyrinus marinus</i> Gyllenhal, 1808
Coccinelles	Hyménoptères
● <i>Coccinula scutellata</i> (Hebst, 1783)	★ <i>Cremylus maculatus</i> (Fabricius, 1775)

19



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ultra-synthèse des connaissances naturalistes



Métriques et indice multimétrique BECOME

BECOME	Richesse macrophytes	Richesse invertébrés	Conservation macrophytes	Conservation invertébrés	COLOD	Equilibre trophique	Habitabilité	Transparence potentielle	SPEAR	Eutrophication
0,32	0	1	0	0,43	0,65	0	0,38	0	1	0,32



19



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Diagnostic agricole

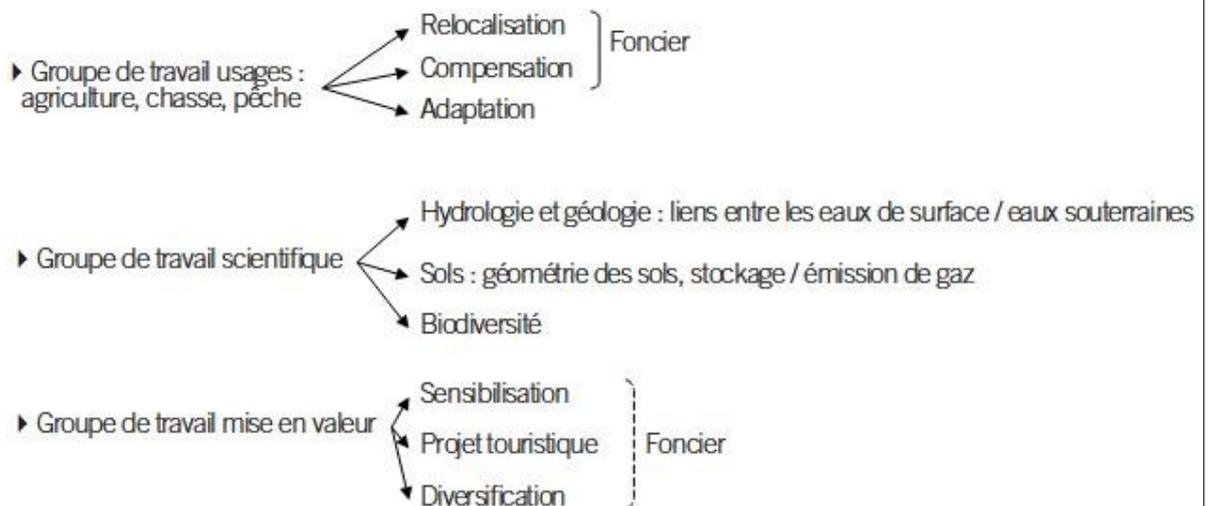


2



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Feuille de route : proposition de groupes de travail



2P



Feuille de route : les prochains rendez-vous



- ▶ Dernier trimestre 2022 : réunion du GT usages et scientifique
- ▶ Janvier 2023 : seconde réunion du COMOP
- ▶ Avril 2023 Visite sur site du COMOP

Quel retour pour les habitants ?

23



Merci à tous



24



normandie.chambres-agriculture.fr

@AgriNdie @agri-normandie



Rappel des grandes étapes du programme

- Méthodologie de travail
- Calendrier de l'étude
- Nos ressources / phase enquête
- Restitution de la phase 1





Le déroulé de l'étude agricole

Les grandes étapes de cette étude :



5

Rappel des objectifs

- Dresser un portrait de l'économie agricole locale
- Recenser et localiser toutes les activités agricoles professionnelles utilisant les zones concernées par l'arrêt des pompages
- Réaliser 30 analyses (technico-éco) d'exploitations
- Identifier les enjeux à prendre en compte



Ressources mobilisées

Contributions des acteurs du territoire

- Une quarantaine de participants à la réunion de lancement (agriculteurs+ acteurs locaux)
- 4 visites en mairie
- des relances téléphoniques + des visites directement sur sites agricoles effectuées : de Juin à mi Sept 22 et non sur les parcelles
- 37 questionnaires- fiches individuelles remplies
- 57 exploitations impactées au total – 20 exploitations non rencontrées mais impactées plus faiblement que les 37 rencontrées.

Données PAC 2021

Autres ressources et bases de données internes ou disponibles permettant de dresser l'état des lieux de l'agriculture

(comptes de l'agriculture, observatoire de l'installation agricole, observatoire de l'agriculture biologique, et à dire d'experts , ...)

6



normandie.chambres-agriculture.fr

 @AgriNdie  @agri-normandie

7

Préalable du démarrage de l'étude

- En amont des enquêtes de terrain, il convient de proposer différents zonages d'influence concernant la remontée du niveau d'eau - cf carto à suivre (superposition de différents enjeux)
- réunion en amont des enquêtes, en présence des agriculteurs.

La CRAN s'est chargée de la prise de contact auprès des agriculteurs ainsi que des gestionnaires de marais (Hottot + Bauplois = Syndicat du Bauplois // Launay + Leroy = commune de Montsenelle // La Lague = commune de Plessis-Lastelle).

- S'agissant du retour des enquêtes, il est convenu de fournir une base de données sous forme excel.

L'analyse de ces données s'effectuera à différentes échelles, individuelle et collective - Le principe de réaliser une enquête auprès d'un agriculteur « test » a été validé.

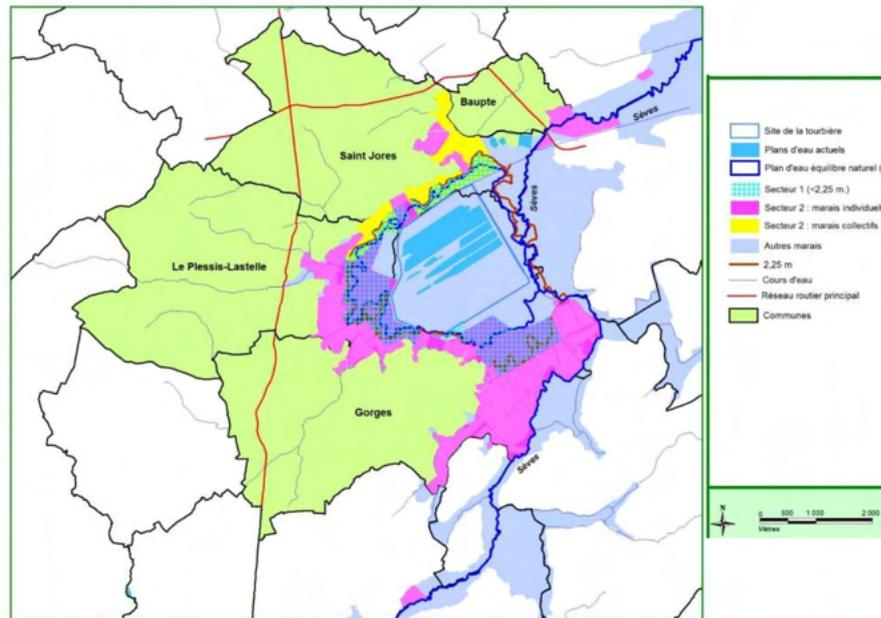
- Il est rappelé que le volet propriétaire n'a pas vocation à être traité lors de cette étude. Il est essentiel à ce stade de se focaliser sur le préjudice pour l'activité et les exploitations agricoles,
- Il est convenu de réaliser un atelier de travail multi-acteurs en phase 2 pour échanger sur le plan d'actions. Ce plan devra être fourni suffisamment en amont pour permettre à chacun de préparer son positionnement en atelier. **A VENIR**

8



Etude 2010

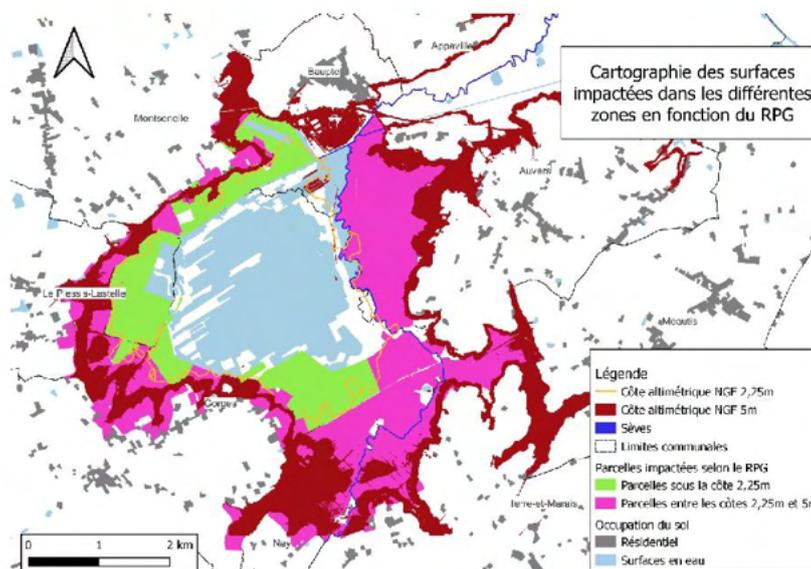
TERRALTO



9

Etude 2022

TERRALTO



Cartographie des surfaces impactées dans les différentes zones en fonction du RPG

Zone d'étude élargie avec les communes d'Auvers, Méautis et Sainteny

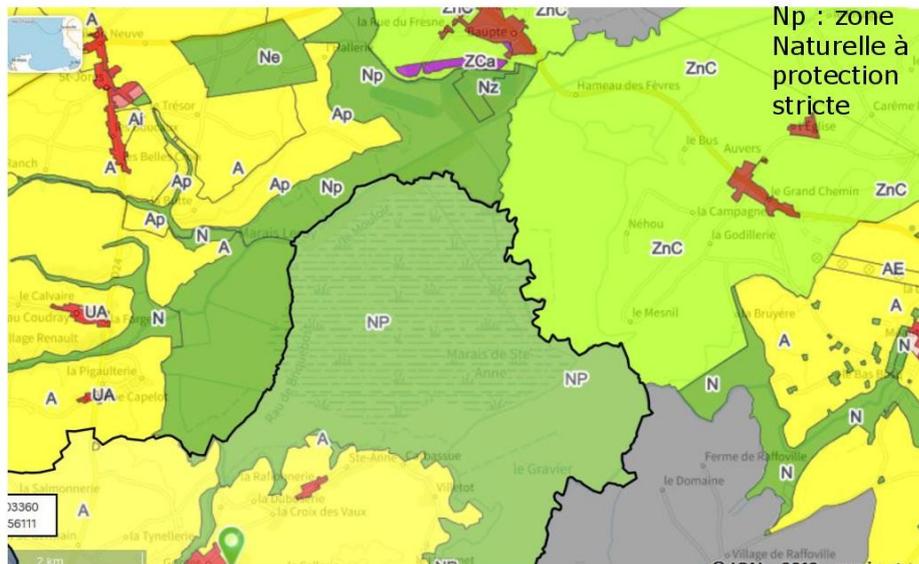
Surface potentiellement impactée par la remontée des eaux : 1347 ha

10

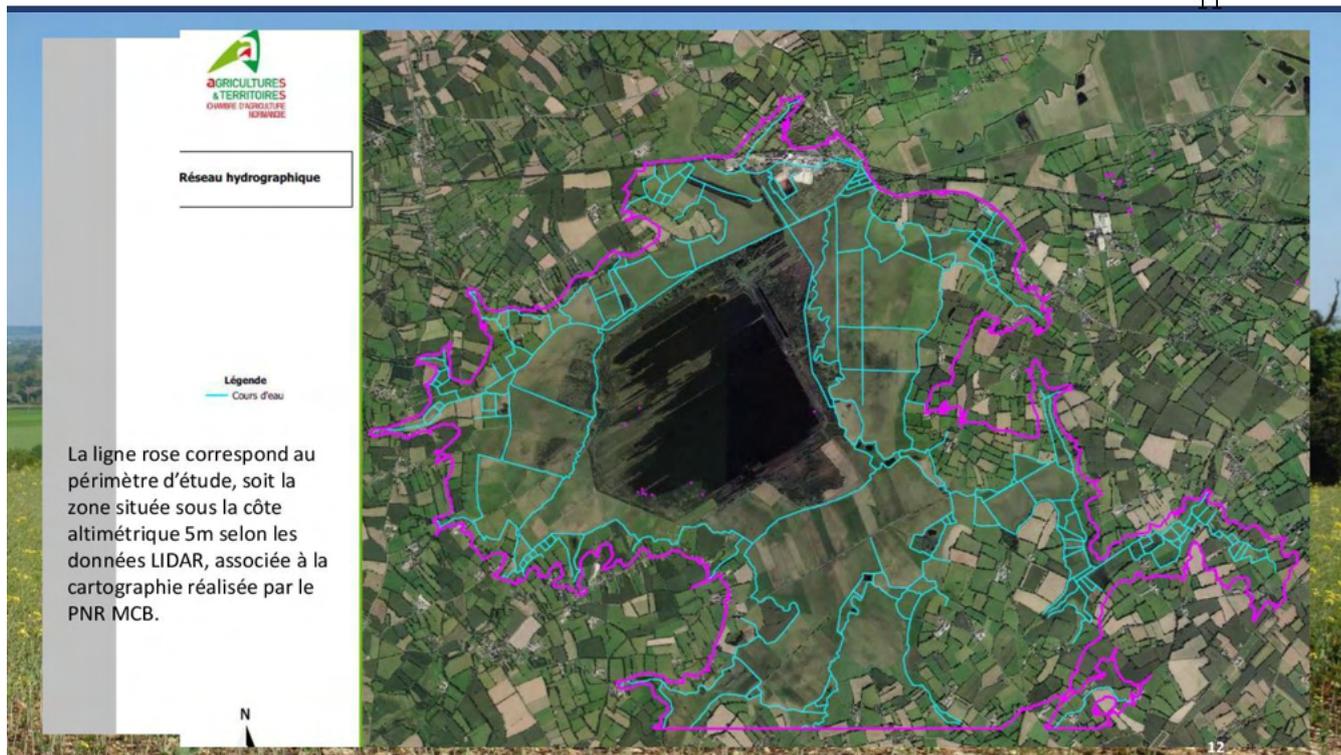


Enjeux d'aménagement autour de la zone d'étude : secteurs
couverts par le PLUi COCM (29/06/2019)

TERR



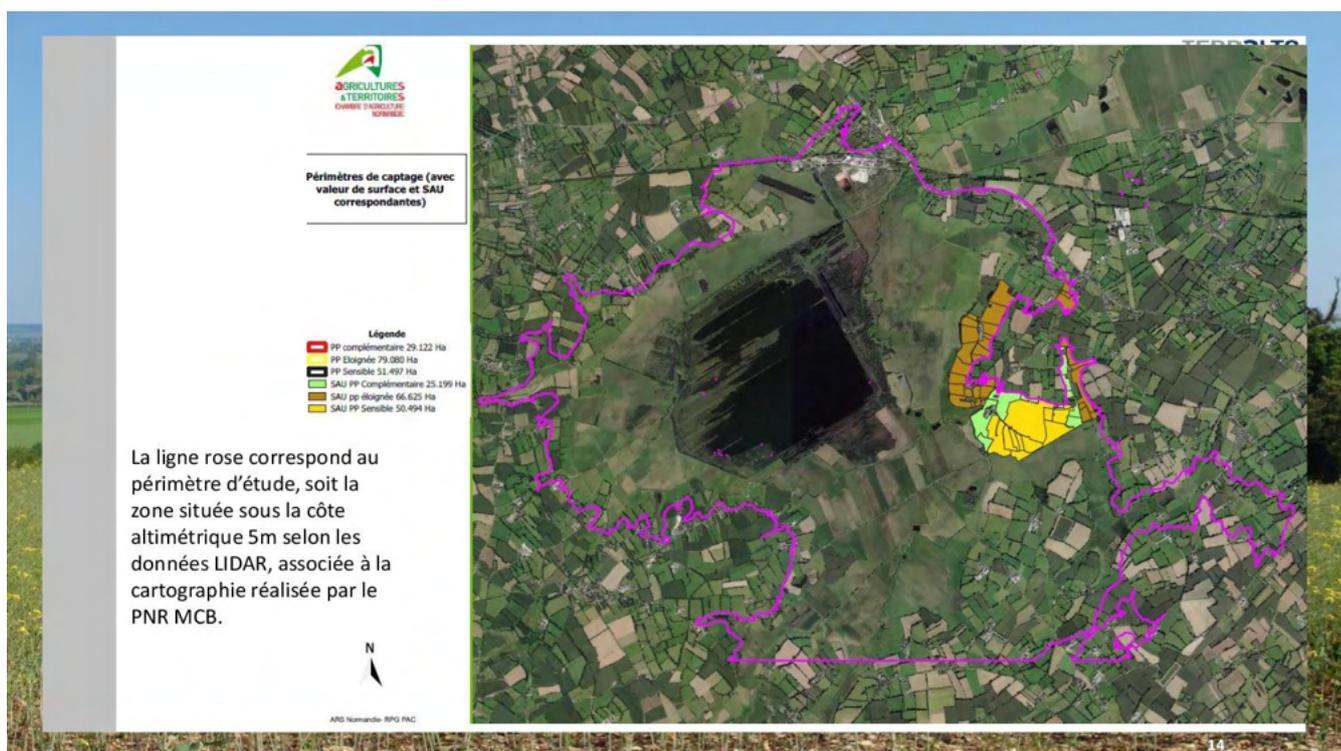
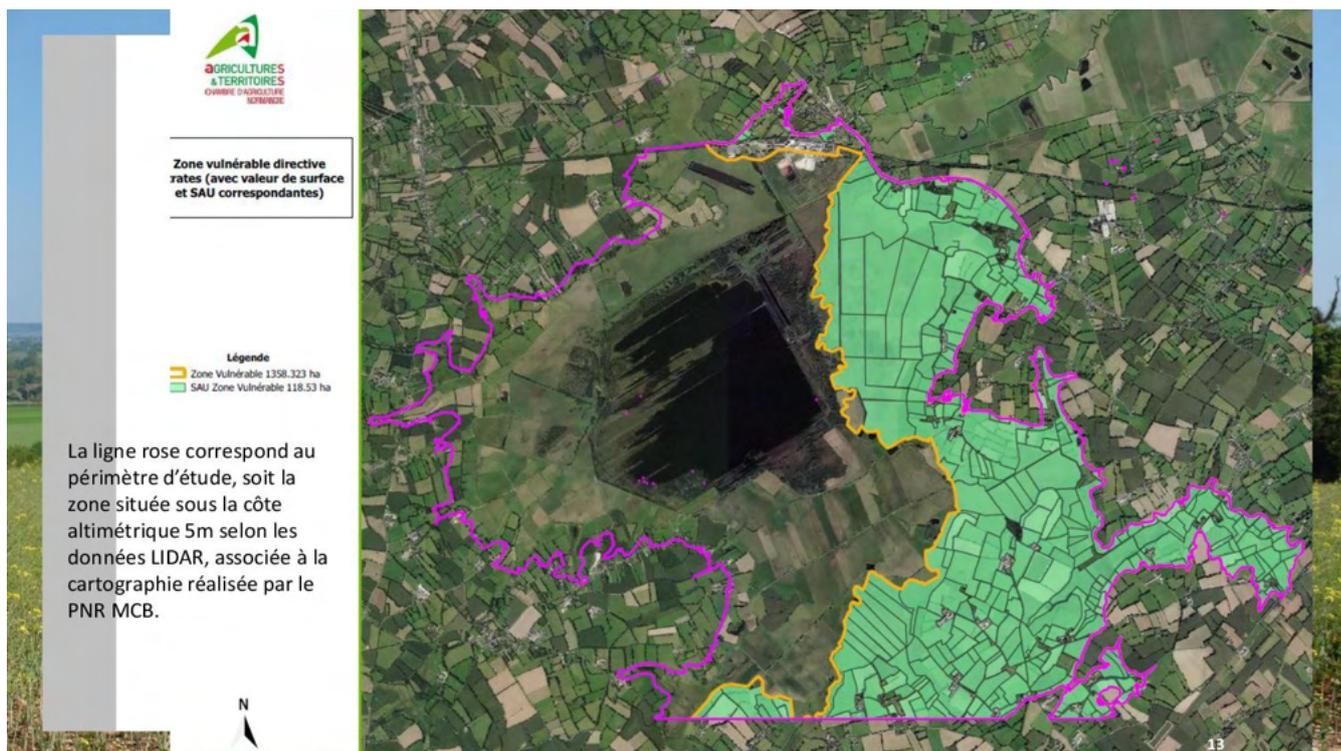
11



12



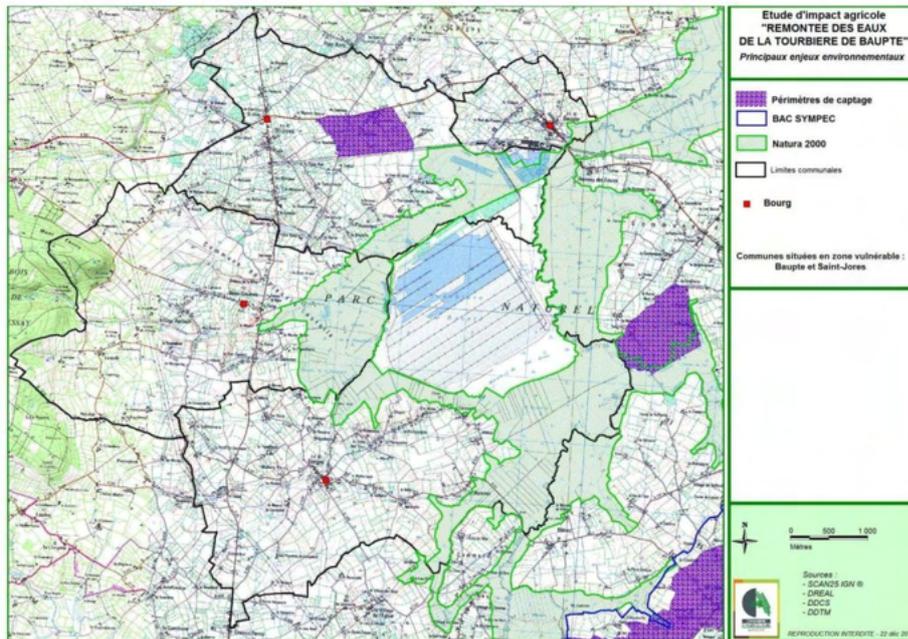
MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSON UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



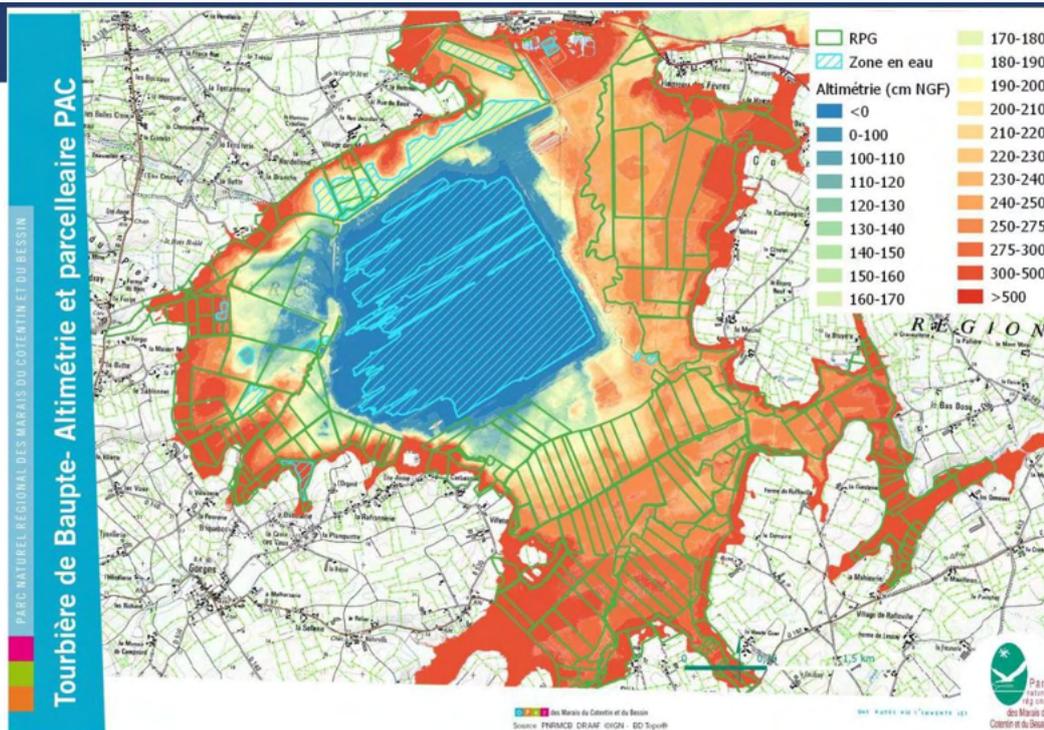


MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Enjeux d'aménagement autour de la zone d'étude – carte réalisée lors de l'étude de 2010



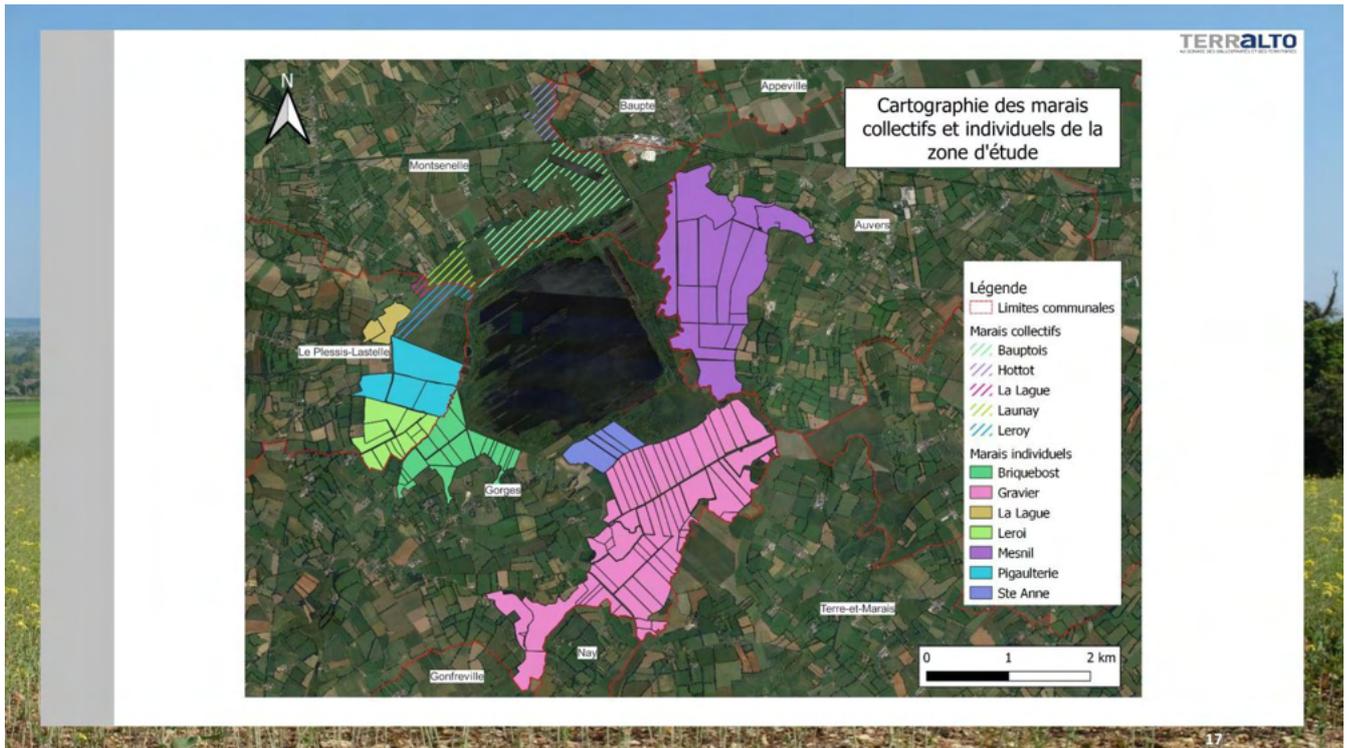
15



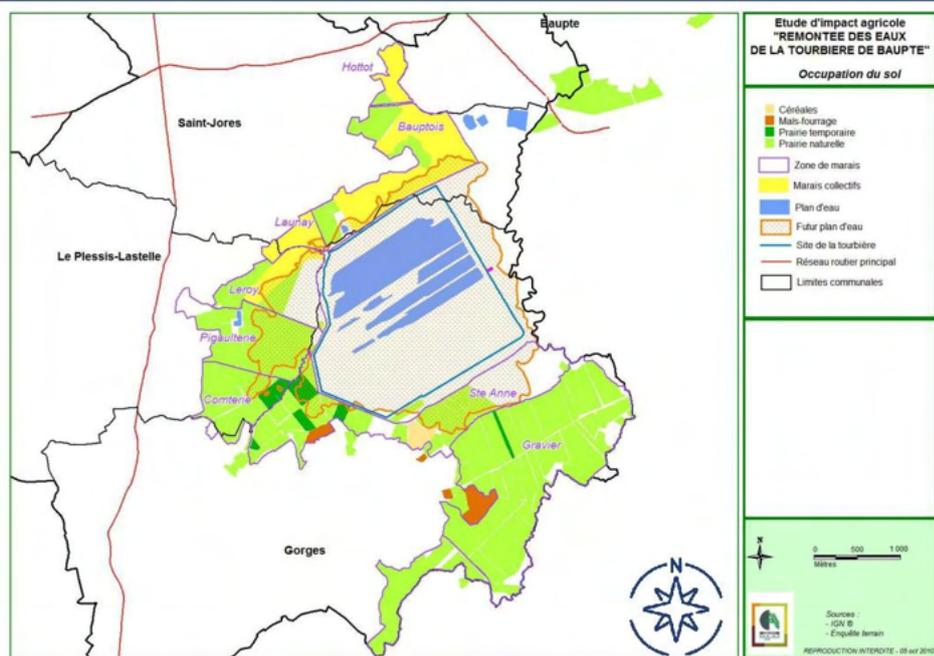
16



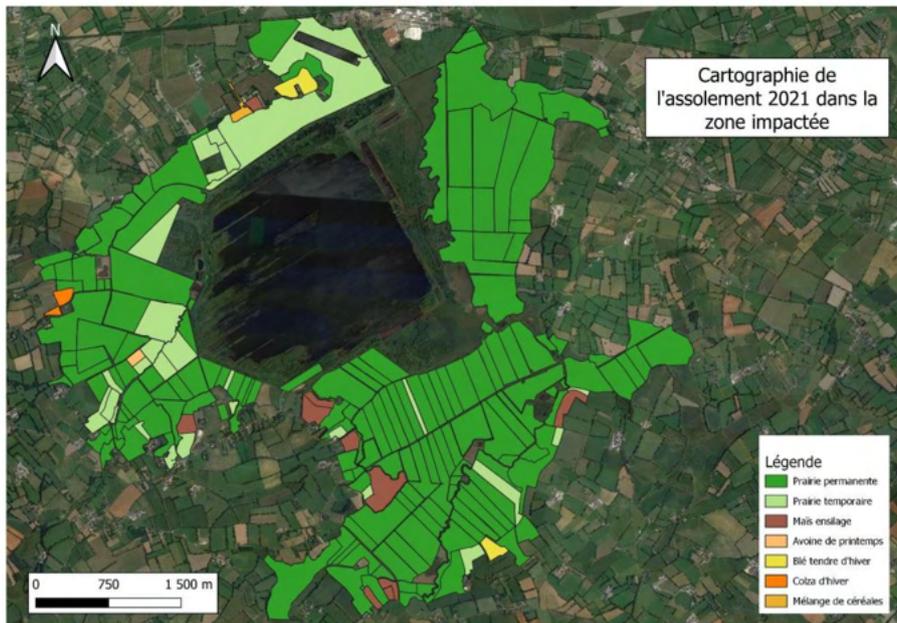
MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSON UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION



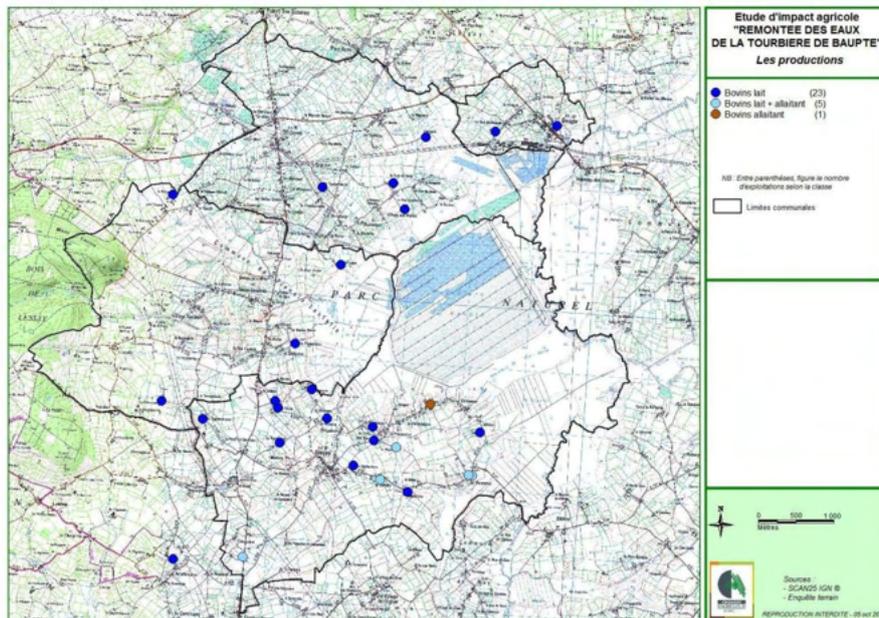
TERR



18



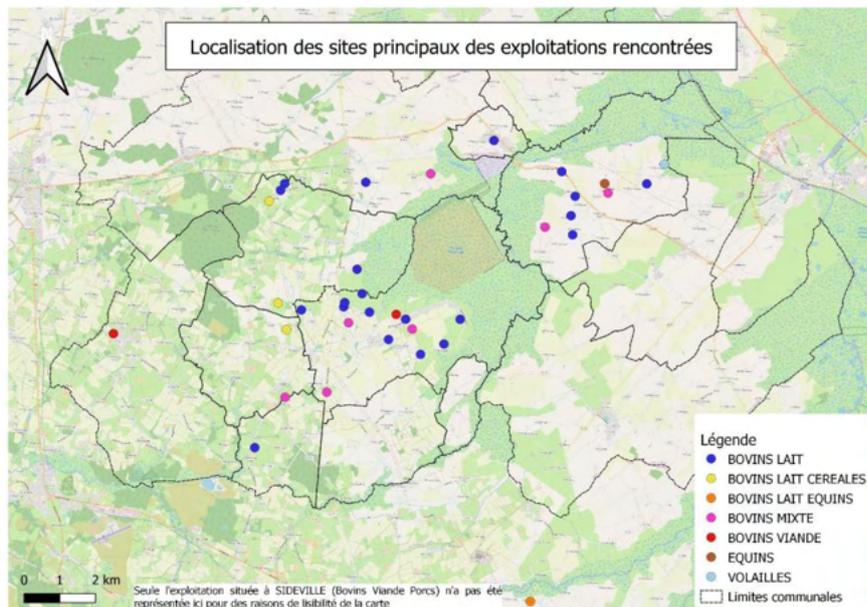
Localisation du siège des exploitations enquêtées en 2010^{TERR}



Soit spécialisées
Lait, soit Vaches
allaitantes

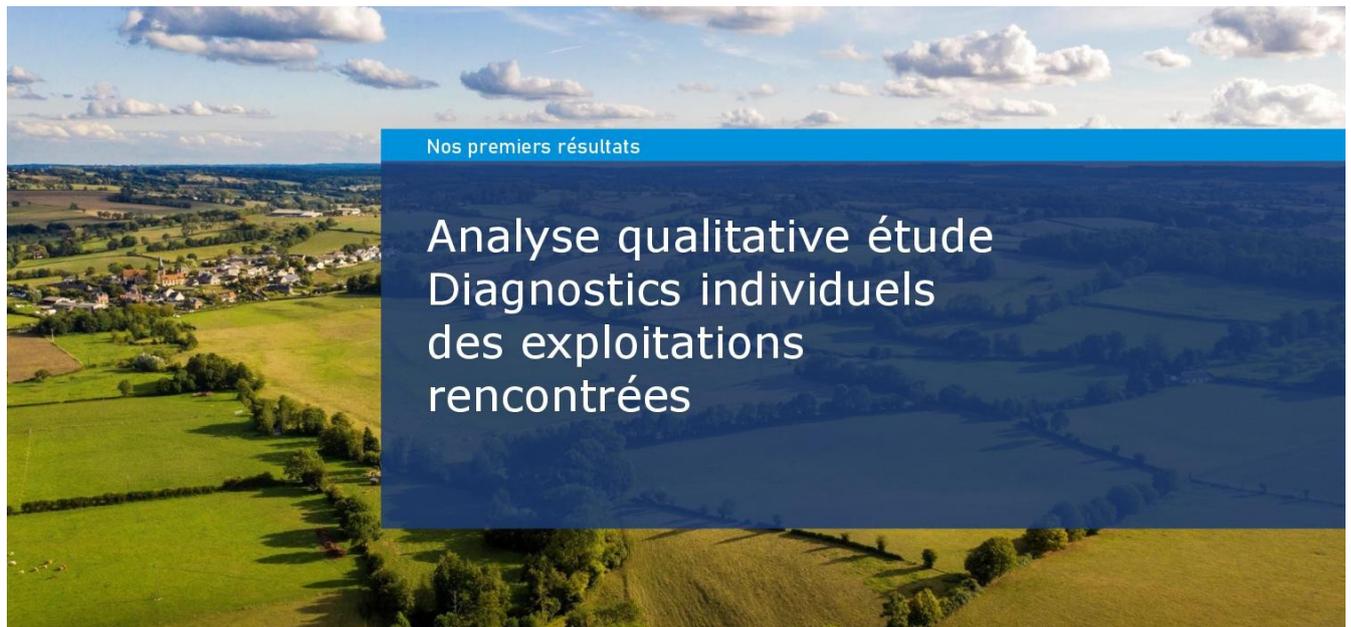


Localisation du siège des exploitations enquêtées en 2022^{TERR}



	Nombre d'exploitations
Bovins Lait	21
Bovins Lait - Céréales	3
Bovins Lait - Equins	1
Bovins Mixtes	7
Bovins Viande	2
Bovins Viande - Porcs	1
Equins	1
Volailles	1
Total général	37

21



normandie.chambres-agriculture.fr

@AgriNdie @agri-normandie

22



Nos difficultés / limites

- Nos références

Seuil 1,75 m = radier du pont de Baupte (niveau d'étiage = niveau+bas du plan d'eau)

Seuil 2,25 m = scénario de moyenne eau (niveau printemps / automne)

Seuil de 3 m = crue décennale

Des limites à notre étude :

- * Des affaissements non pris en compte dans les cartes d'origine
- * Des données qui peuvent être biaisées et qui ne correspondent pas forcément aux dires des agriculteurs (nouvelle carte qui étend la zone noyée= Z1)
- * Le contenu des entretiens exploité prioritairement au regard de leurs expériences et leurs observations
- * D'autres facteurs difficilement mesurables qui peuvent influencer sur le niveau d'eau

23

Nos difficultés / limites

Des limites à notre étude :

- Rétractation de la tourbe qui entraîne un affaissement du sol
- Des captages d'Isthme du Cotentin et Sainteny
- Impact météorologique sécheresse / inondation (fréquence et rapprochement des scénarii extrêmes)
- Un impact évalué sur les modalités économiques de 2022 (non prise en compte de la future PAC et évolution MAEC)

Tous ces éléments pèsent dans l'appréciation de l'étude et de l'évaluation des impacts à compenser par conséquent

24



Point au 26/09/2022

- Les diagnostics individuels

	Nombre de diagnostics commandés	Nombre de diagnostics réalisés
Nombre de diagnostics individuels	30	37 : 32 avec des exploitants valorisant au moins des parcelles dans les marais individuels et 5 avec des exploitants utilisant les marais collectifs

Les 37 réalisés sont au sujet des exploitations les plus impactées

Des diagnostics supplémentaires ont été réalisés car 5 entreprises agricoles font pâturer des animaux dans les marais collectifs sans exploiter des parcelles au sein de la zone d'étude. Elles seront donc également impactées.

25

Les diagnostics individuels

20 exploitations agricoles potentiellement impactées n'ont pas été rencontrées à ce jour (sur les 57 au total).

Toutes les parcelles potentiellement impactées de ces 20 exploitations sont situées en Z2 selon le RPG. Ainsi, elles semblent moins impactées.

26



Focus sur le questionnaire d'enquête

Présentation

- Environnement de l'entretien
- Présentation de l'exploitation

Productions

- Activités
- Volumes produits / Rendement

Système d'exploitation

- Caractéristiques et organisation du parcellaire
- Parcellaire et pratiques (élevage / cultures)
- Appréciation qualitative du parcellaire

Economie

- Modalités de commercialisation
- Diversification des activités
- Charges, aides perçues, etc.

Environnement et avenir

- Environnement de l'exploitation (partenaires, réseau, lien amont-aval, etc.)
- Projection et vision d'avenir (projets, avenir de l'exploitation, perception du futur, etc.)



Données générales de l'exploitation			
Nom de l'exploitant			
N° de l'exploitant (INSEE)			
N° de l'exploitant (INRA)			
N° de l'exploitant (INRA 2)			
N° de l'exploitant (INRA 3)			
N° de l'exploitant (INRA 4)			
N° de l'exploitant (INRA 5)			
N° de l'exploitant (INRA 6)			
N° de l'exploitant (INRA 7)			
N° de l'exploitant (INRA 8)			
N° de l'exploitant (INRA 9)			
N° de l'exploitant (INRA 10)			
N° de l'exploitant (INRA 11)			
N° de l'exploitant (INRA 12)			
N° de l'exploitant (INRA 13)			
N° de l'exploitant (INRA 14)			
N° de l'exploitant (INRA 15)			
N° de l'exploitant (INRA 16)			
N° de l'exploitant (INRA 17)			
N° de l'exploitant (INRA 18)			
N° de l'exploitant (INRA 19)			
N° de l'exploitant (INRA 20)			
N° de l'exploitant (INRA 21)			
N° de l'exploitant (INRA 22)			
N° de l'exploitant (INRA 23)			
N° de l'exploitant (INRA 24)			
N° de l'exploitant (INRA 25)			
N° de l'exploitant (INRA 26)			
N° de l'exploitant (INRA 27)			
N° de l'exploitant (INRA 28)			
N° de l'exploitant (INRA 29)			
N° de l'exploitant (INRA 30)			
N° de l'exploitant (INRA 31)			
N° de l'exploitant (INRA 32)			
N° de l'exploitant (INRA 33)			
N° de l'exploitant (INRA 34)			
N° de l'exploitant (INRA 35)			
N° de l'exploitant (INRA 36)			
N° de l'exploitant (INRA 37)			
N° de l'exploitant (INRA 38)			
N° de l'exploitant (INRA 39)			
N° de l'exploitant (INRA 40)			
N° de l'exploitant (INRA 41)			
N° de l'exploitant (INRA 42)			
N° de l'exploitant (INRA 43)			
N° de l'exploitant (INRA 44)			
N° de l'exploitant (INRA 45)			
N° de l'exploitant (INRA 46)			
N° de l'exploitant (INRA 47)			
N° de l'exploitant (INRA 48)			
N° de l'exploitant (INRA 49)			
N° de l'exploitant (INRA 50)			



TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

IDENTITE

Nom Prénom :
 Adresse : Rue du Marais
 Forme Juridique : Nb d'associés : 1
 Age des associés : 51 ETP salariés : 0

MOYENS DE PRODUCTION

SAU 2022 : 65,3 ha SFP : 65,3 ha
 Dont prairies : 65,3 ha

Productions :

Atelier n°1 (unités) : Bovins Lait
 > Volume et nbre de VL : 120 000 L et 35 VL

Autres productions : Energie Agritourisme

Modalités de commercialisation : laiterie / AB négociant
 coopérative Circuits courts

ENVIRONNEMENT & AVENIR

ZV ICHN Zones humides (autres que la Tourbière de Rauppe) Captage

DEVELOPPEMENT & PERSPECTIVES

• Transmission / Départ d'un associé : OUI NON
 • Projet d'investissement/Développement/agrandissement : OUI NON

IMPACTS TOURBIERE

SAU/périmètre étude : 17,5 ha
 Zone 1 : 0 ha
 Nombre de parcelles : 0

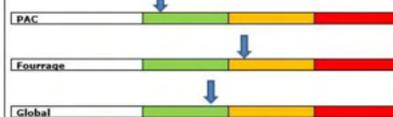
Zone 2 : 17,5 ha
 Nombre de parcelles : 2
 > Nb ha de pâture : 5 ha pour les vaches
 > Fauche/fourrage : 3 T MS Foin
 > Litière : 65 T MS

Pertes estimées
 > Nb ha de pâture : Perte de qualité des surfaces pâturées par les vaches laitières
 > Fauche/fourrage :
 > Litière :

CARTE DES PARCELLES IMPACTÉES



VULNERABILITE





Selon le RPG, sur les exploitations valorisant des parcelles dans les marais individuels

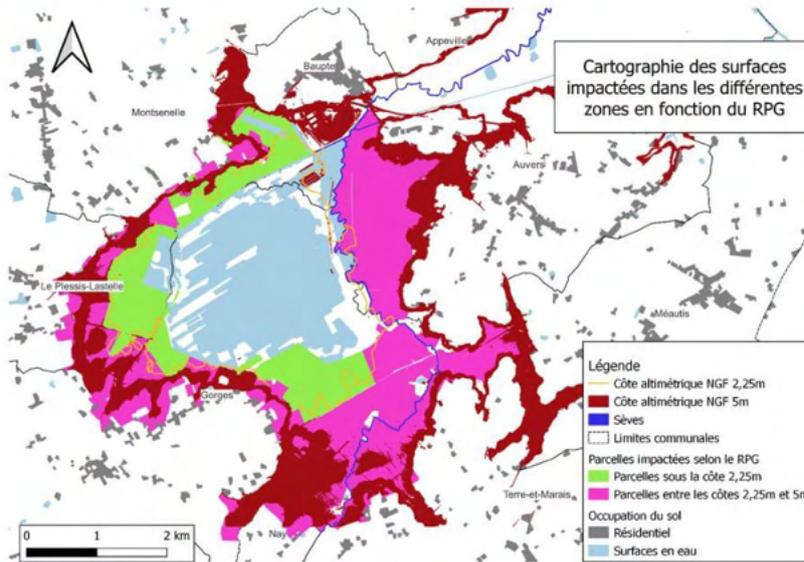
	Uniquement en Z1	A cheval entre Z1 et Z2	Uniquement en Z2
Nombre d'exploitations	2	14	36
SAU	60ha	587ha	565ha

29

Selon les entretiens, sur les exploitations valorisant des parcelles dans les marais individuels

	Uniquement en Z1	A cheval entre Z1 et Z2	Uniquement en Z2
Nombre d'exploitations	10	19	3
SAU	372ha	659ha	75ha
Transmission envisagée à court terme	1 exploitation : pas de repreneur	2 exploitations : 1 avec repreneur affiché et l'autre en discussion. Les 2 partent pour de agrandissement d'exploitations également situées dans la zone d'étude.	

30



2 secteurs impactés : 1348 ha de surfaces agricoles, 57 exploitations

Zone 1 (marais < 2,25 m NGF)
Futur plan d'eau (130ha < 1,75 m) et abords proches (202 ha entre cotes 1,75 m et 2,25 m)

Perte de surfaces exploitées : 332ha ;
(marais « individuels » : 196ha, 16 exploitations)

Marais « collectifs » : 136ha, 7 exploitations
(bovins) + 6 EA « équins »

Zone 2 (marais entre côtes 2,25 m et 5 m)
Surfaces de marais impactées par un temps de submersion plus important qu'actuellement*

Diminution du temps d'utilisation des surfaces : 1016ha, 36 exploitations (dont 14 déjà concernées par zone 1)

* En absence de données hydrauliques sur la hauteur, la durée, la récurrence des futures crues, le périmètre a été déterminé à partir de la côte 5m, en fonction de la topographie examinée de visu sur le terrain, et aux dires des agriculteurs

UNE ZONE D'ETUDE
= 2 SECTEURS IMPACTES
= 2 FORMES D'UTILISATION DES MARAIS : INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

31

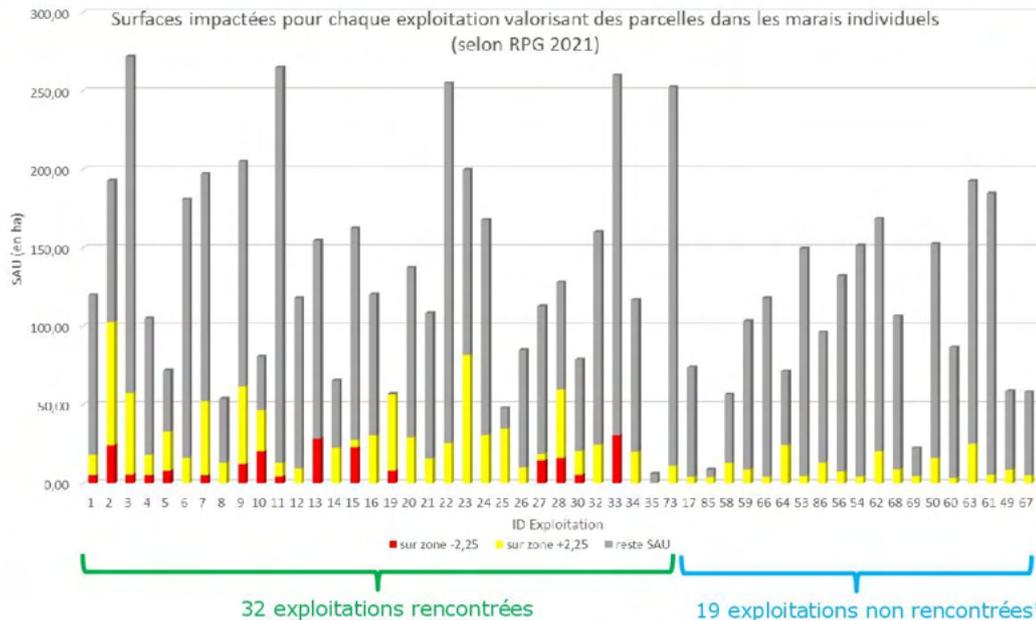
Coté agriculteurs / verbatims

- Des agriculteurs attachés à leurs territoire
- Un patrimoine économique et culturel « c'est leur marais »
- Gorges : des agriculteurs qui cultivent l'appartenance au Marais, « vivre au rythme des marais » , Ste Anne
- Des agriculteurs qui attendent que des décisions soient prises
- Des agriculteurs qui espèrent fortement que les pompages perdurent au-delà de 2026
- Des agriculteurs qui ne sont pas en mouvement car 2026 est encore une échéance lointaine
- Une pression foncière importante
- Une entraide , une solidarité entre les agriculteurs

32



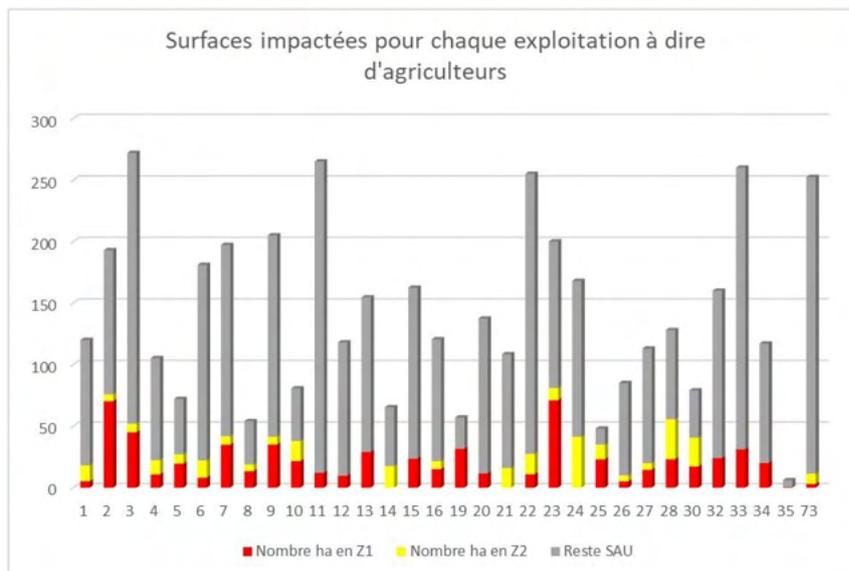
Impacts SAU selon les zones et par exploitations



* 1 exploitation non affichée dans ce graphique car non située dans le département de la Manche donc nous n'avons pas la donnée précise de sa SAU

33

Impacts SAU selon les zones et par exploitations



Concernant les 32 exploitations valorisant des parcelles dans les marais individuels qui ont été rencontrées, nous pouvons voir que :

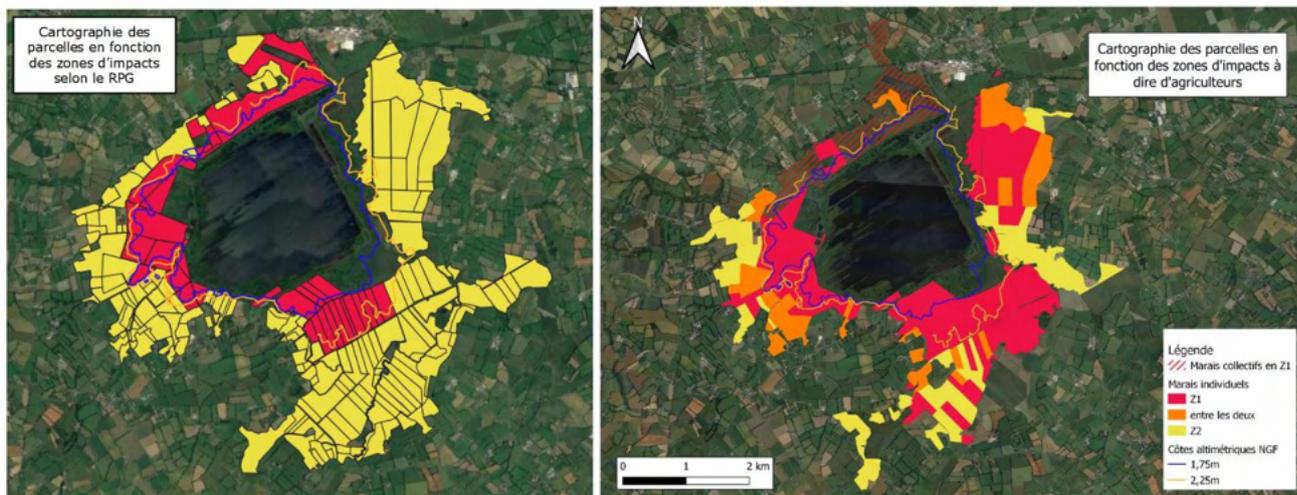
- 10 sont impactées uniquement en Z1 selon les agriculteurs, contre 2 selon les données topographiques ;
- 3 sont impactées uniquement en Z2 selon les agriculteurs, contre 16 selon les données topographiques ;
- 19 sont impactées à la fois en Z1 et en Z2 selon les agriculteurs, contre 14 selon les données topographiques.

→ Ainsi, les dire des agriculteurs présentent des impacts plus importants avec un plus grand nombre d'exploitations ayant des parcelles en zone 1

34



Comparaison zone inondable +++ théorique et l'observation des agriculteurs



- Selon les dires des agriculteurs, la zone 1 est plus grande que ce qui est annoncé topographiquement dans la carte de gauche.
- D'après les dires des agriculteurs, il existe une catégorie d'impacts intermédiaire

35

Tableau de la part de la SAU impactée des exploitations rencontrées avec l'indicateur global de vulnérabilité superposé

Exploitation peu impactée, peut perdurer sans évolution majeure : 13
 Exploitation moyennement impactée, nécessite une adaptation : 14
 Exploitation très impactée, un accompagnement externe est nécessaire : 10

Pour faire cette classification, les critères ont été :

- PAC
- Fourrage
- Utilisation des marais collectifs
- Proximité du corps de ferme
- AOP
- Part de pâturage

Les 5 exploitations dont la part de la SAU impactée est nulle correspondent aux exploitations qui utilisent uniquement les marais collectifs.

Numéro	Part de la SAU impactée (en %)
1	15,1
2	39,2
3	19,1
4	21,3
5	37,6
6	12,2
7	21,2
8	34,8
9	20,1
10	47,0
11	4,5
12	8,1
13	18,8
14	26,8
15	34,5
16	17,8
18	0,0
19	55,3
20	8,4
21	14,8
22	10,7
23	40,5
24	24,6
25	72,9
26	11,8
27	17,6
28	43,4
30	51,4
32	15,0
33	11,9
34	17,1
35	7,5
73	4,5
74	0,0
75	0,0
76	0,0
77	0,0

36



Typologies des exploitations par productions

- Les diagnostics individuels

Portrait des exploitations qui utilisent des marais individuels :

21 sociétés – 7 individuels – 4 EARL unipersonnelle

Productions

19 bovins lait – 2 bovins lait céréales – 6 bovins mixtes – 2 bovins viande – 1 bovins viande porcs – 1 équins – 1 volailles

Signes de qualité

3 en circuits courts

18 en AOP

4 en bio

37



normandie.chambres-agriculture.fr



@AgriNdie



@agri-normandie

38



Coté mairies par rapport à l'arrêt des pompages / verbatim

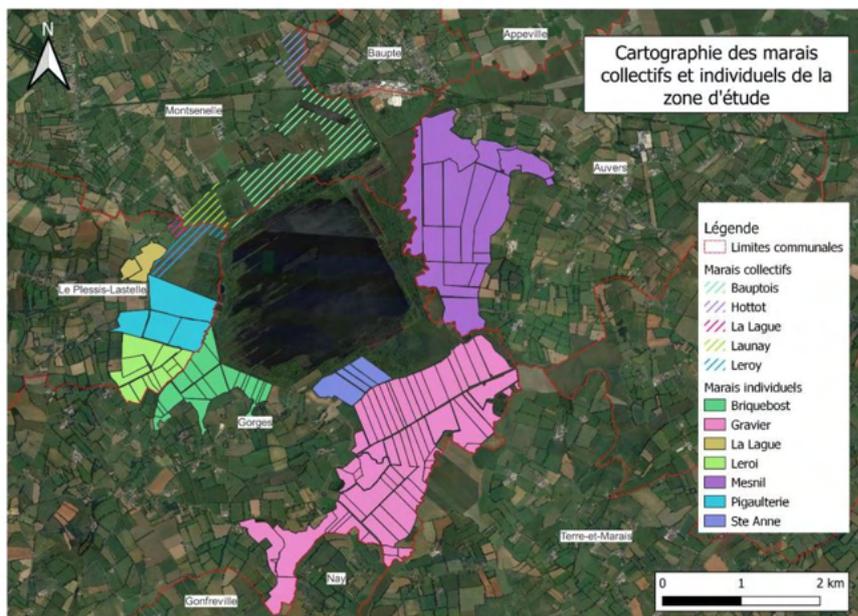
- Une forte préoccupation
- Une détérioration du terroir
- Un pan économique qui s'appauvrit (manque de recette d'où risque de perte d'une vie en locale)
- Des mairies moins préoccupées selon l'impact de la remontée des eaux
- Une taxe de l'ASA de la Douves qui va augmenter fortement // à contrario des recettes de plus en plus incertaines (liées aux locations de marais)

39

Marais collectifs

TERR

	Propriétaire	Gestion	Surface (ha)
Bauptois	Commune de Montsenelle	Syndicat marais Bauptois	94
Hottot	Commune de Montsenelle	Syndicat marais Bauptois	19
Launay	Commune de Montsenelle	Commune de Montsenelle	18
Leroy	Commune de Montsenelle	Commune de Montsenelle	22
La Lague	Commune de Montsenelle	Commune de Montsenelle	4



40



Analyse agricole cartographique des surfaces impactées

Mode de faire-valoir de la zone 1 :

Selon le RPG, quasi toute la surface de la zone 1 est en propriété communale. En effet, seuls 10ha environ ne sont pas en propriété de communes mais en propriété de privés.

Marais individuels - Propriétés des communes :

- Commune de Gorges : 460 ha
- Commune de Le Plessis-Lastelle : 150 ha
- Commune d'Auvers : 261 ha

41

Recettes provenant des modes de gestion, auprès des agriculteurs

TERR

Marais Launay+Leroy commune de Montsenelle	taxes de pâturage/ tête de bétail selon 1 conv de pâturage annuelle 33 chvx (et poneys) + 28 et 36 bovins	5981 €
Marais Bauptois + Hottot Syndicat Bauptois Marais	taxes de pâturage/ tête de bétail selon 1 conv de pâturage annuelle entre 190 à 200 bêtes mises au marais	19229 €

Recettes 2021 par locations agricoles

des marais collectifs

des marais individuels

marais de La Lague commune du Plessis Lastelle	baux de 9 ans, renouvelables	4412,19 €
marais de la Pigaultherie commune du Plessis Lastelle	baux de 9 ans, renouvelables	
marais Leroi-Comterrie commune de Gorges	baux de 9 ans, renouvelables	34 000 €
marais de Brisquebost commune de Gorges	baux de 9 ans, renouvelables	
marais Ste Anne commune de Gorges	baux de 9 ans, renouvelables 1 bout loué par vente d'herbe annuelle	
marais du Gravier commune de Gorges	baux de 9 ans, renouvelables	14079 €
marais du Mesnil commune d'Auvers	qqs conv pluriann de 5 ans, sinon baux 9 ans (pour 7 EA)	

Total =
77700 €

Sur Gorges :
7000/34000 €
reversés aux
habitants

42



Recettes provenant des modes de gestion, auprès d'autres usagers

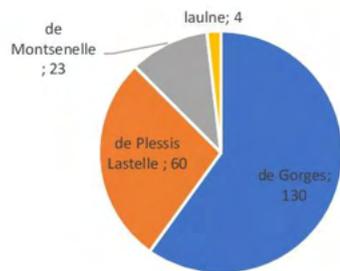
TERR

Marais Launay+Leroy	1712,81 € par location tourbière
commune de Montsenelle	657 + 267 rembst Taxe foncière La Florentaise
Marais Bauptois + Hottot	16060 € par location tourbière
Syndicat Bauptois Marais	6236,35 € rembsmt taxe foncière La Florentaise
	280 € par vente de litière
	1265,50 € par ventes cartes chasse pêche
Commune de Gorges	
Marais Ste Anne	26000 € par location tourbière

43

Provenance des exploitants utilisant la zone 1 selon le RPG

TERR



Surfaces valorisées de la zone 1 dans les marais individuels, en hectare, en fonction de la commune de provenance de l'exploitation

Communes de provenance des exploitations utilisant les marais collectifs

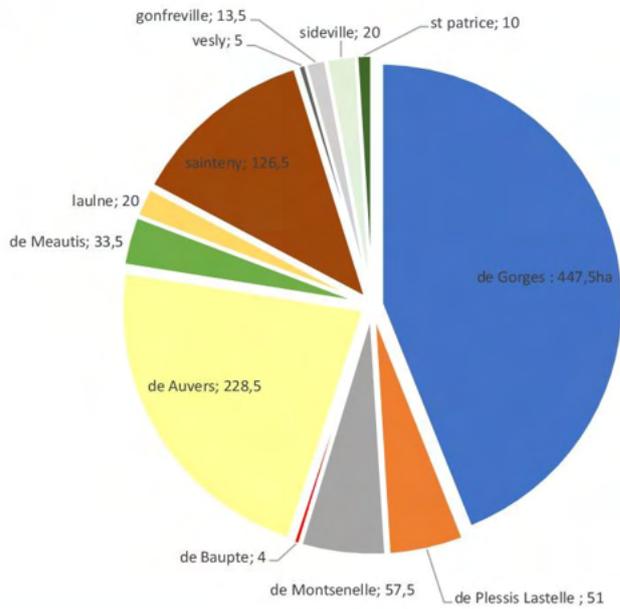
- Auvers : 3 exploitations
- Gorges : 1 exploitation
- Le Plessis Lastelle : : 1 exploitation
- Marchésieux : 1 exploitation
- Baupte : 1 exploitation
- Périers : 1 exploitation
- Montsenelle : probablement 6 propriétaires de chevaux

44



Provenance des exploitants utilisant la zone 2 selon le RPG

TERR



Surfaces valorisées de la zone 2, en hectare, en fonction de la commune de provenance de l'exploitation

45



normandie.chambres-agriculture.fr

@AgriNdie @agri-normandie

46



Les marqueurs de l'activité agricole locale

TERR

- Une agriculture spécialisée en bovins lait, dynamique, adaptée à la spécificité du territoire
- Une moyenne d'âge des agriculteurs plus faible / département
- Une pression foncière agricole forte

- Une agriculture localisée dans des zones
 - AOC beurre, crème fraîche et camembert
 - A forts enjeux environnementaux : périmètres de captage, Natura 2000 « marais du Cotentin », zone vulnérable « directive nitrates » (partiellement)

- Des marais :**
- Entretien par les agriculteurs : pas de déprise
 - Qui sont une partie intégrante du système d'exploitation (et non un complément), productifs
 - Qui ont permis le maintien d'exploitations nombreuses et viables tout en étant gérés globalement de façon extensive par du pâturage (88 % du marais est pâturé)
 - Détenteurs de droits à produire (primes PAC(DPU), quotas laitiers) et de MAE, nécessaires au revenu des exploitations

Des parcelles de marais qui souffrent d'une dégradation du sol tourbeux

47

TERR

FAIBLESSES	FORCES	ENJEUX
- Une forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs mondiaux	- La présence d'un tissu agro industriel local ou à proximité (IAA (Industries Agro-Alimentaires))	- Optimisation de la gestion du foncier
- Des pressions réglementaires, économiques et sociales difficiles à soutenir, notamment pour les élevages (renforcement des contraintes environnementales, évolutions de la PAC entraînant une fragilisation des revenus)	- Une place importante de l'agriculture sur le territoire (80 % des surfaces sont valorisées par l'agriculture)	- Confortement des entreprises en lien avec l'activité agricole
- Difficultés de circulation (routes, chemins) et d'accès aux parcelles	- Le maillage bocager	- Conciliation du cadre de vie bocager et de l'économie agricole
- Extension de l'urbanisation = contraintes pour les épandages	- Entraide entre les agriculteurs	- Maintien de l'élevage et réponse aux enjeux environnementaux
- Pression foncière	- Dynamique d'installation de jeunes agriculteurs	- Encouragement, développement relations entre agriculteurs et non agriculteurs
- Structure du parcellaire	- Une importante production de lait	- Accompagnement des projets agricoles répondant aux attentes sociétales
- Un manque d'attractivité des métiers de l'élevage (astreintes et pénibilité de travail importantes, difficultés de main d'œuvre...)	- Diversité des activités (lait, vaches allaitantes, chevaux, ...)	
- Peu d'initiatives en matière de diversification de l'activité agricole	- La proximité de bassins de consommation importants	
	- De nombreux signes de qualité pour les produits qui permettent une meilleure rémunération des exploitants agricoles	

48



Analyse agricole des surfaces impactées

TERR

Liste des impacts Côté Exploitants agricoles

- Suppression de surfaces agricoles : exploitations « orange et rouge » avec SAU impactée > 20 %
- Suppression de parcelles d'hivernage difficiles à remplacer
- Perte de parcelles pâturées par les vaches laitières en lactation (uniquement secteur B)
- Diminution de production fourragère, notamment à proximité des bâtiments d'élevage : pâturage ou fauche
- Diminution de production de litière
- Perte de droits à produire (PAC)
- Perte de Mesures Agro-Environnementales
- Perte de Surfaces en référence herbe PAC
- Gain en fermage

49

Hypothèses d'accompagnement

TERR

□ **Auprès de exploitants**

- Attribution de nouvelles parcelles
- Regroupement parcellaire
- Compensation perte fourragère
- Achat fourrages (foin, maïs, etc)
- Reconversion de surfaces céréalières / maïs en PT (pour pâturage / fauche)
- Intensification : prairies existantes, surfaces maïs
- Diminution du nombre d'animaux, en priorité ceux à vocation viande
- Achat de paille pour compenser la perte de litière

□ **Auprès des propriétaires**

- Accompagnement des propriétaires (et exploitants) dans les ruptures de baux

50



Objectifs de la démarche d'accompagnement à construire à l'issue de la phase 1

- Réaliser un cadre de référence des conditions de compensations ou d'accompagnement : évaluation technico-économique, , recherche et études des moyens à mettre en œuvre, chiffrage des mesures d'adaptation, assistance à des demandes d'indemnisation ou compensation éventuelles, rupture de baux, etc
- Constituer un outil d'appui et d'aide à la décision pour le groupe projet opérationnel et le comité de pilotage
- Produire des mesures compensatoires claires, transparentes et explicables
- Accompagner individuellement les exploitants les plus impactés
- Créer les conditions d'une mise en réflexion professionnelle active des agriculteurs concernés

51

Pour terminer

Merci de votre participation !

52